

# AMET SANTÉ AU TRAVAIL

# PROJET DE SERVICE

# 2022-2027



Projet mis à jour le 27/01/2025

Adopté à l'unanimité par la Commission Médico Technique le 25/10/2024

Adopté à l'unanimité par la Commission de Contrôle le 19/11/2024

Adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 19/11/2024

 01 49 35 82 50

 [contact@amet.org](mailto:contact@amet.org)

 [www.amet.org](http://www.amet.org)

 13 Rue Joseph et Etienne Montgolfier, 93110 Rosny-sous-Bois

  
AMET  
Santé au Travail



# LE MOT DU PRÉSIDENT

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et ses décrets d'application, ont modifié les dispositions législatives et réglementaires découlant des lois du 20 juillet 2011 et du 8 août 2016 et du Plan régional de santé au travail.

Ce projet de service prend en compte les nouvelles dispositions dont l'offre socle.

Notre précédent projet de service 2022-2027 a été validé par un agrément de 5 ans le 20 Mai 2022.

Notre service est engagé dans la démarche de certification prévue par la loi.

Notre objectif est d'obtenir la certification :

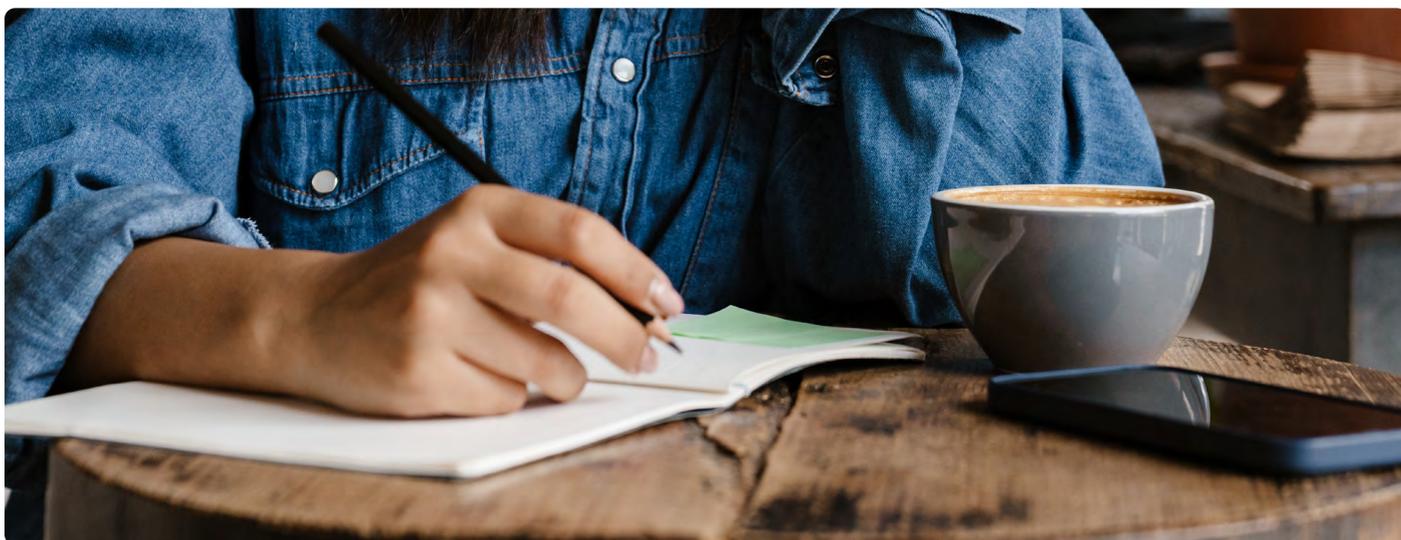
- Niveau 2 au cours du 1er trimestre 2025
- Niveau 3 au cours de janvier 2027

**AMET Santé au Travail poursuit son évolution au service de ses adhérents et de leurs salariés pour renforcer la culture de la Prévention et la préservation de la santé des salariés.**

Ce projet de service a été validé par la Commission de Contrôle et le Conseil d'Administration du 19 Novembre 2024.

**Marc CHAZAL**

Président de l'AMET Santé au Travail





# SOMMAIRE

## **Notre histoire**

L'historique de l'AMET	7
Le cadre juridique, législatif et réglementaire	9
Gouvernance	10
Nos missions	12

## **L'AMET aujourd'hui**

Notre territoire d'intervention	14
Notre offre de service	15
Nos adhérents	17
Nos équipes	18
Règles actuelles des équipes médicales validées par la CMT	20
Activité réalisée au 30/09/24	22

## **L'AMET de demain : Projection à 5 ans**

Sectorisation	30
Nos adhérents	30
Les ressources humaines de l'AMET	31
Règles futures	31
Activité prévisionnelle	32

## **Méthodologie de construction et gestion du projet de service**

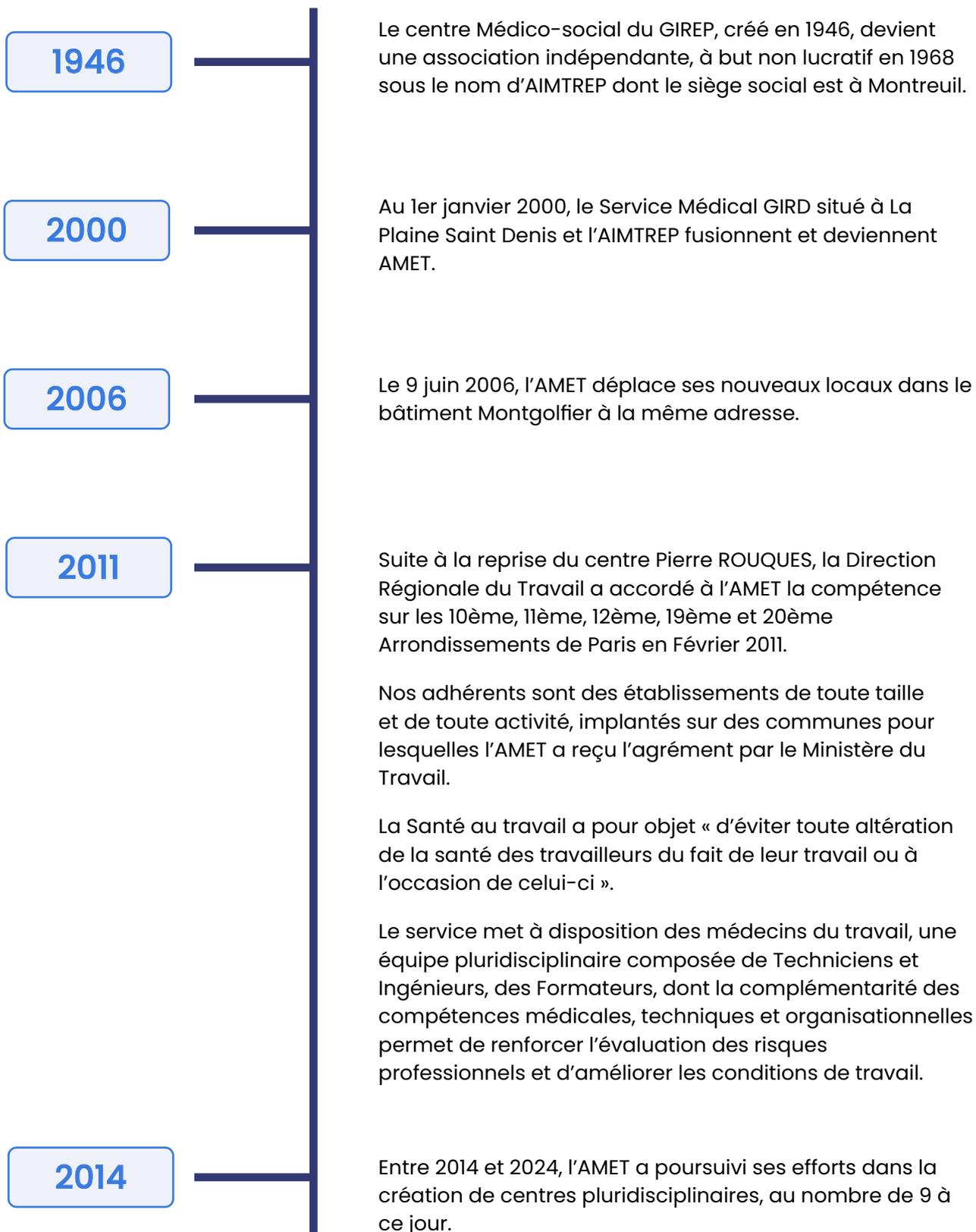
Cadre juridique	34
Bilan du projet de service à ce jour	34
Organisation définie pour mettre à jour le projet de service	37
La construction de partenariat dans le cadre du PST 4 (2021-2025)	37
Validation et déploiement du projet de service	38
Pilotage du projet de service	38
Gestion et évolution du projet de service	38

# NOTRE HISTOIRE



<b>01</b>	<b>L'historique de l'AMET</b>	<b>7</b>
<b>02</b>	<b>Le cadre juridique, législatif et réglementaire</b>	<b>9</b>
<b>03</b>	<b>La gouvernance</b>	<b>10</b>
<b>04</b>	<b>Nos missions</b>	<b>12</b>

## 01 ■ L'historique de l'AMET



2019

Mise à jour des terrains de stage pour les internes en spécialisation en santé au travail

2020 - 2021

Changement du logiciel métier (PADOA)  
Création d'un pôle Communication et Qualité  
Conduite du changement

2022

Obtention de l'agrément pour 5 ans  
Mise en place de la démarche d'amélioration et déploiement des décrets d'application  
Mise en place de la nouvelle gouvernance conformément à la loi 2021-1018 du 02 Août 2021

2023

Réouverture du centre de St OUEN  
Création d'un centre pluridisciplinaire : Saint Denis Saulnier  
Réorganisation de la cellule PDP  
Définition de l'offre socle  
Développement des actions de prévention collective pour nos adhérents et leurs salariés

2024

Dématérialisation de nos process : Fiche d'entreprise, factures fournisseurs, fiche de paie, tickets restaurants...  
Mise à disposition de nos adhérents d'un outil d'évaluation des risques : NOA  
Création d'un comité de communication  
Renforcement de nos équipes pluridisciplinaires en préventeurs et infirmiers  
Signature d'une convention de partenariat avec CAP EMPLOI 93  
Participation au congrès Handi-capacités Sport & Travail à l'UNESCO Paris

## 02 ■ Le cadre juridique, législatif et réglementaire

Le présent projet de service 2024-2027 s'inscrit dans le cadre législatif actuel et intègre la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et ses décrets d'application.

- **Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021** pour renforcer la prévention en santé au travail.
- **Décret n°2021-1065 du 9 août 2021** relatif à la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite.
- **Décret n° 2022-372 du 16 mars 2022** relatif à la surveillance post-exposition, aux visites de pré-reprise et de reprise des travailleurs
- **Décret n° 2022-653 du 25 avril 2022** relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises
- **Décret n° 2022-653 du 25 avril 2022** relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises
- **Décret n° 2022-679 du 26 avril 2022** relatif aux délégations de missions par les médecins du travail aux infirmiers en santé au travail et à la télésanté au travail
- **Décret n° 2022-681 du 26 avril 2022** relatif aux modalités de prévention des risques professionnels et de suivi en santé au travail des travailleurs indépendants, des salariés des entreprises extérieures et des travailleurs d'entreprises de travail temporaire
- **Décret n° 2022-742 du 28 avril 2022** relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux Décret no 2022-1434 du 15 novembre 2022 relatif au Dossier Médical en Santé au Travail
- **Décret no 2022-1435 du 15 novembre 2022** relatif à l'agrément et aux rapports d'activité des services de prévention et de santé au travail  
Rajouter les décrets



## 02 ■ La gouvernance

Dans le cadre de la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, la gouvernance a été réadaptée et est opérationnelle depuis le 30 mars 2022.

### L'INSTANCE DIRIGEANTE : Notre Conseil d'Administration

L'AMET est administrée par un Conseil d'Administration composé à parité de représentants des employeurs et de représentants de salariés issus des entreprises adhérentes du SPSTI, conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur

Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association, gérer ses intérêts et, en conséquence, décider tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il remplit notamment les missions qui lui sont dévolues par le code du travail et les Statuts de l'AMET., il vote, entre autres, le budget de l'association et les conditions tarifaires.

Représentants Employeurs	Représentants Salariés
U2P : Marc CHAZAL (Président)	CFDT : Nicolas MARCEDDU (Vice-Président)
U2P : Pascale MONTHUS	CFTC : Jean-Marc CICUTO (Trésorier)
MEDEF : François ACQUAVIVA	CFE CGC : René Pierre JUTEAU
MEDEF Poste à pourvoir (Secrétaire)	FO : Séghir SILINE
CPME : Fabrice BIRAS	CGT : Mathias BELLANGER

### L'INSTANCE DE CONTROLE : La Commission de Contrôle

La Commission de contrôle est l'instance qui s'assure que l'organisation et le fonctionnement du service sont conformes aux décisions du Conseil d'Administration. Elle est garante du respect de l'indépendance des médecins du travail et de Intervenants en Prévention des Risques professionnels (IPRP)

Représentants Employeurs	Représentants Salariés
U2P : Marc CHAZAL	CFDT : Hakima KADRI (Présidente)
U2P : Pascale MONTHUS (Secrétaire)	FO : Séghir SILINE (Vice-Président)
MEDEF : Anaïs MALINE	CFTC : Jean-Marc CICUTO
CPME : Fabrice BIRAS	CFE CGC : René Pierre JUTEAU
	CGT : Poste à pourvoir
	3 postes vacants

## L'INSTANCE DE RÉFLEXION : La Commission Médico-Technique

La Commission Médico-Technique est un lieu d'échanges et de dialogue des représentants de l'équipe pluridisciplinaire qui a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités de l'AMET et aux actions pluridisciplinaires conduites par ses membres. Elle est informée de leur mise en œuvre.

Elle est consultée sur toutes les questions relevant de sa compétence conformément aux dispositions réglementaires applicables.

La Commission Médico-Technique est constituée à la diligence du Président de l'AMET.

Elle est composée de médecins du travail, d'intervenants en prévention des risques professionnels, d'infirmiers, d'assistants de services de santé au travail et des professionnels recrutés après avis des médecins du travail.



## 04 ■ Nos missions

Depuis plus de 70 ans, notre service de santé au travail accompagne les dirigeants et leurs salariés dans l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver leur santé et leur sécurité au travail.

Toutes nos actions s'articulent autour d'une démarche globale de prévention dont le but est de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Les services de prévention et de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. À cette fin, nos équipes s'articulent autour de 4 missions principales.



### 1. Action de santé au travail en entreprise

1. **Conduire des actions de santé au travail**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
2. **Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs** en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
3. **Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants**



### 2. Surveillance de l'état de santé



### 3. Conseils aux employeurs et aux salariés

- sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
4. **Participer au suivi et contribuer à la traçabilité** des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.



### 4. Traçabilité et veille sanitaire

# L'AMET AUJOURD'HUI



<b>01</b>	<b>Notre territoire d'intervention</b>	<b>14</b>
<b>02</b>	<b>Notre offre de service</b>	<b>15</b>
<b>03</b>	<b>Nos adhérents</b>	<b>17</b>
<b>04</b>	<b>Nos équipes</b>	<b>18</b>
<b>05</b>	<b>Règles actuelles des équipes validées par la CMT</b>	<b>20</b>
<b>06</b>	<b>Activité réalisée au 30/09/24</b>	<b>22</b>

## 01 ■ Notre territoire d'intervention

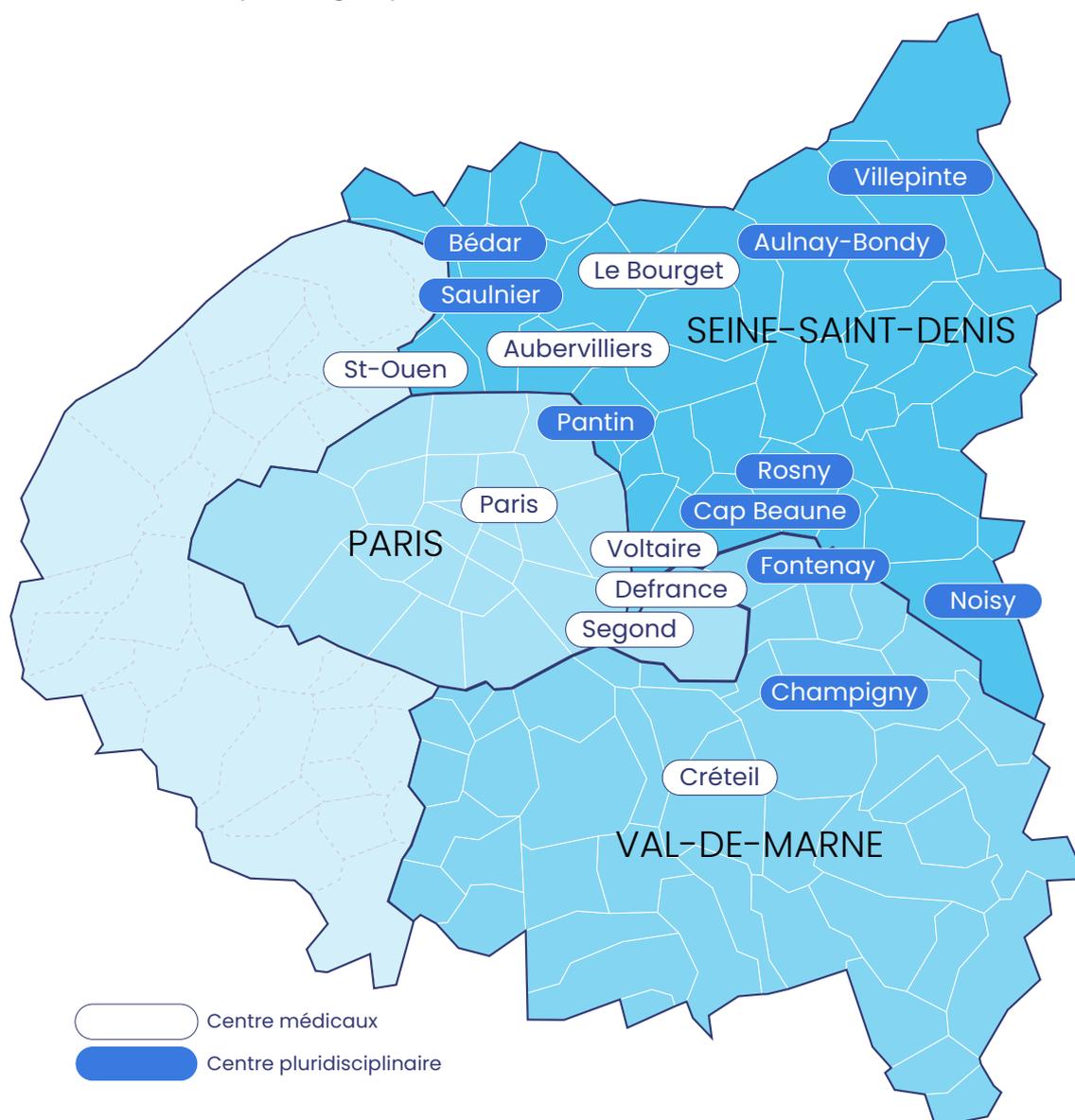
Rosny-Sous-Bois accueille la Direction, les fonctions Support et Administrative, l'équipe pluridisciplinaire centralisée : le Pôle Prévention et la cellule PDP

### L'AMET est organisée en 4 secteurs

Un secteur est constitué de 3 à 5 centres.

La stratégie actuelle ne prévoit pas d'évolutions du nombre de secteurs.

L'AMET compte actuellement **18 centres dont 10 centres pluridisciplinaires** et recherche des locaux pour créer 1 centre pluridisciplinaire sur Paris en remplacement du centre actuel. Une réflexion est en cours pour regrouper nos deux centres situés à Vincennes (DeFrance et Segond)



Depuis la publication du décret N°2022-1435 du 15 Novembre 2022, l'AMET a dorénavant une compétence régionale. **Elle peut intervenir sur toute l'Île-de-France dès lors que les conditions suivantes sont réunies :**

- L'adhésion de l'entreprise ne remet pas en cause la couverture effective des besoins en médecine du travail des secteurs pour lesquels le service est agréé
- Le service garantit un accès de proximité pour chaque travailleur : trajet maximum en transport en commun inférieur à 40 minutes

## 02 ■ Notre offre de service

**La stratégie de l'AMET reprend les 10 engagements pour la Santé au Travail de Présanse, réseau national des Services de Santé au Travail Interentreprises, à savoir :**

- Aider toutes les entreprises à évaluer leurs risques professionnels
- Fournir analyses, sensibilisations collectives et conseils de prévention ciblés aux acteurs de l'entreprise
- Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé pour l'ensemble des salariés
- Repérer, accompagner et suivre les salariés en risque de désinsertion professionnelle, et contribuer activement au maintien en emploi
- Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire
- Proposer des solutions adaptées aux secteurs d'activités « spécifiques »
- Participer activement à la mise en place d'un système d'information interopérable en Santé au travail
- Promouvoir la Santé au travail par le numérique, en rendant accessibles aux acteurs les données santé travail qui les concernent
- Assurer l'universalité et la qualité de l'accompagnement
- Faciliter le pilotage des politiques de Santé au travail, via un réseau des SPSTI organisé et cohérent, avec des représentations régionales et nationale

### Notre offre de service

**Une offre socle applicable à l'ensemble de nos adhérents, quel que soit le type et la taille d'entreprise.**

- Les employeurs non-salariés dont l'entreprise est adhérente à l'AMET, peuvent bénéficier de l'offre socle, à leur demande.
- À compter du 1er Janvier 2025, l'AMET n'assurera plus le suivi des salariés de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile qui seront suivis par un service de santé sectoriel, le Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN).

**Offre socle articulée sur 4 principes :**

- La cohérence territoriale et sociale
- La pertinence de nos interventions
- La richesse de nos actions
- La personnalisation de notre accompagnement

## Règles applicables dans le déploiement de l'offre socle :

- L'équité de traitement envers tous nos adhérents et leurs salariés. Une attention particulière est apportée sur les demandes de nos adhérents de façon à s'assurer que :
  - Les prestations demandées font bien partie de l'offre socle conformément aux procédures « Répondre aux besoins complémentaires de nos adhérents », « Fixation des cotisations » et « Fixation des tarifs des services complémentaires »
  - Les demandes de nos adhérents n'entraînent pas une charge disproportionnée pour nos équipes.
- L'impartialité des équipes de l'AMET envers nos adhérents et leurs salariés
- Les actions de prévention sont réalisées à la demande du médecin du travail, de l'adhérent et à l'initiative du service de manière à toucher l'ensemble des adhérents de l'AMET
- Chaque adhérent bénéficie d'une action de prévention primaire tous les 4 ans. Pour atteindre cet objectif, l'AMET proposera des actions de prévention ciblées
- Nos préventeurs et nos consultants spécialisés répondront à toutes les demandes individuelles formulées par les médecins dans le cadre du suivi de santé des salariés
- Les demandes d'intervention qui nécessitent plusieurs demi-journées sont soumises à validation quel que soit le demandeur
- Les IPRP répondront à toutes les demandes formulées par la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) pour favoriser le maintien dans l'emploi

**Une offre spécifique applicable aux travailleurs indépendants qui bénéficient de toutes les actions proposées dans l'offre socle.**



## PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS



## ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTE



## PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

**Une offre complémentaire, proposée à nos adhérents pour répondre à leurs besoins supplémentaires et mobilisée à leur demande.**

Cette offre complémentaire sera déployée quand l'AMET réalisera la totalité de l'offre socle auprès de tous ses adhérents.

**En 2024, il a été proposé à nos adhérents un abonnement à NOA, outil de prévention permettant :**

- D'évaluer les risques professionnels
- D'élaborer un plan d'action partagé
- Une conformité réglementaire :
  - Document Unique à jour
  - Téléchargement possible à tout moment depuis l'espace adhérent
  - Historique des versions dématérialisées

*L'offre de service de l'AMET est annexée au présent document.*

## 03 ■ Nos adhérents au 30 septembre 2024

Au 30 septembre 2024, l'AMET suit...

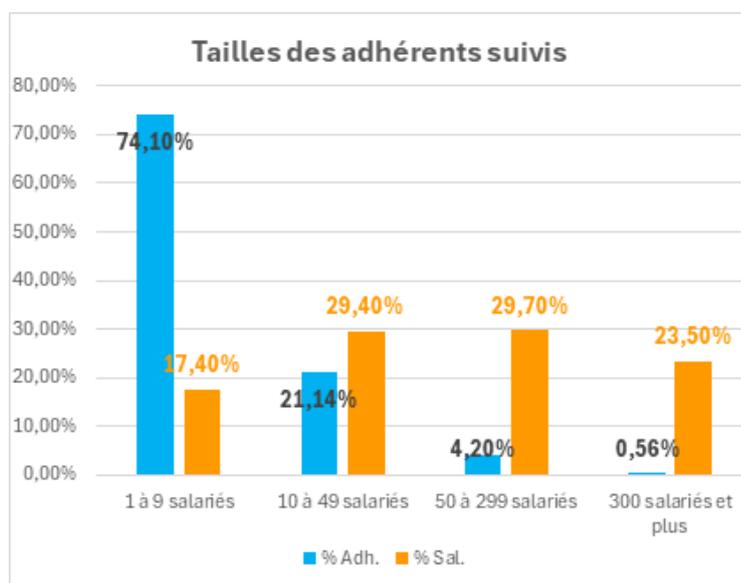
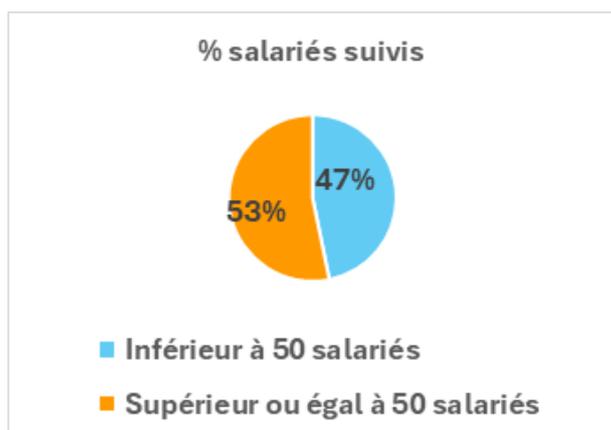
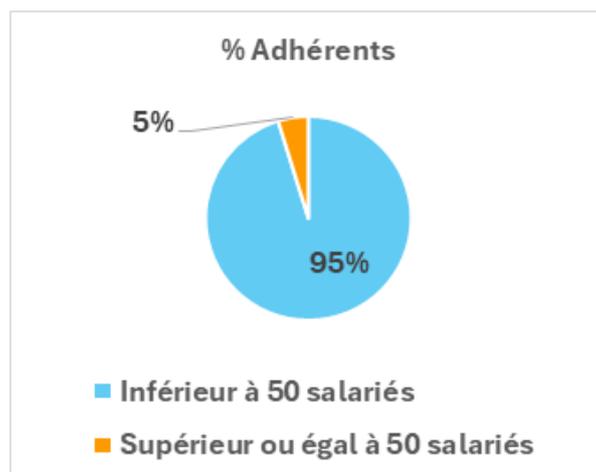
**10 800 adhérents**

**157 000 salariés**

Les intérimaires représentent 2,8 % des salariés suivis.

L'effectif suivi par l'AMET est en progression depuis 2020.

Les établissements publics représentent 15 % de nos effectifs salariés.



### Nos adhérents ont déclaré :

- 80,3 % de salariés en Suivi Individuel Simple (SI)
- 13,5 % de salariés en Suivi Individuel Renforcé (SIR)
- 6,2 % de salariés en Suivi Individuel Adapté (SIA)

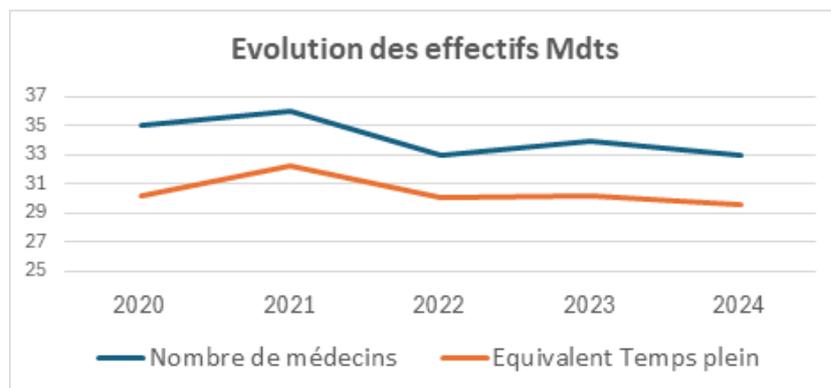
**En moyenne, un Médecin du Travail ETP et son équipe pluridisciplinaire assure le suivi de 367 entreprises et de 5 310 salariés**

## 04 ■ Nos équipes au 30 septembre 2024

Au 30 septembre 2024, l'AMET compte 157 salariés.

- Temps médical : 29,55 ETP (33 médecins)
- Temps infirmier est de 19,64 IDEST ETP (21 IDEST)

On peut noter à l'AMET une stabilisation des ressources médecins malgré la pénurie.



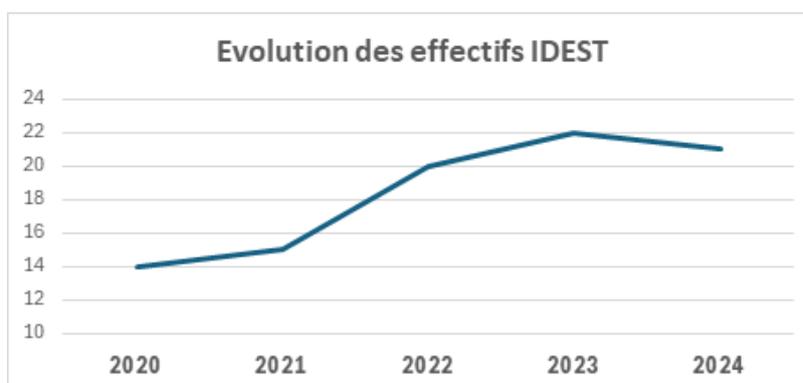
### RÉPARTITION DES MÉDECINS DU TRAVAIL PAR ÂGE

Médecins du travail - Médecins PAE - Interne	Femme	Homme
25 à 34 ans	0	2
35 à 44 ans	2	2
45 à 54 ans	3	5
55 à 64 ans	3	7
Supérieur à 65 ans	4	6
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>22</b>

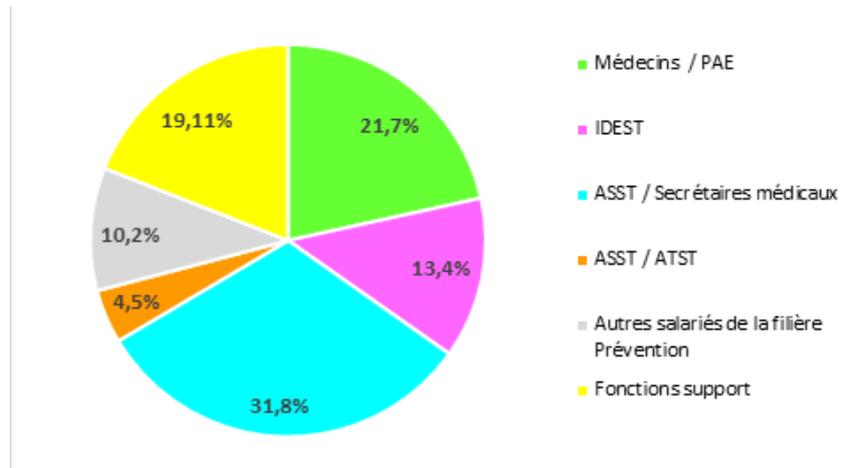
La moyenne d'âge des médecins présents s'élève à **57,56 ans**.

L'âge moyen du personnel de l'AMET est de **46,74ans**.

**Le nombre de médecins âgés de plus de 65 ans exerçant dans le cadre d'un cumul emploi retraite s'élève à 5** dont 4 travaillent à temps partiel à l'AMET.



La répartition des collaborateurs de l'AMET en ETP par groupe d'emplois au 30/09/24 est la suivante :



Dans son projet de service visant clairement à placer l'action du médecin du travail en milieu de travail comme une priorité, l'AMET a structuré son organisation pour faciliter la collaboration entre les différents acteurs de l'équipe et favoriser l'animation et la coordination de l'équipe par le médecin du travail.

La pluridisciplinarité s'organise par le biais :

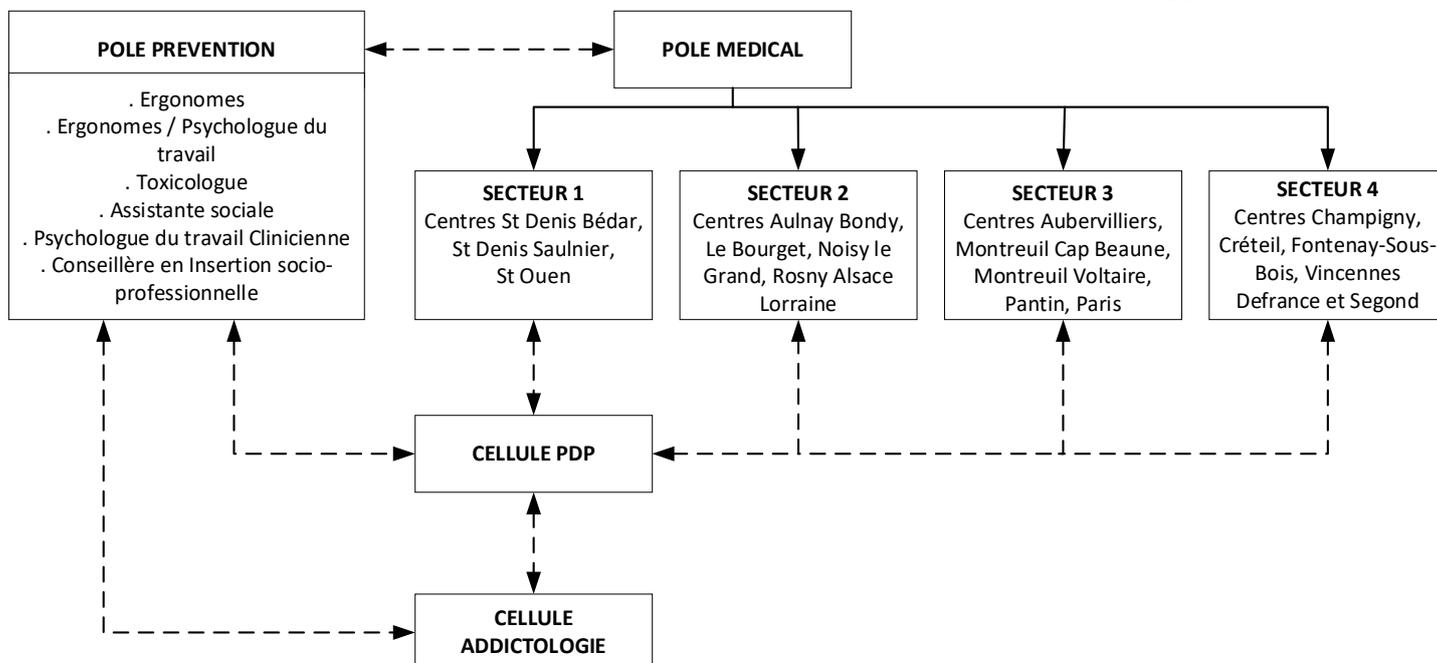
- **D'équipes pluridisciplinaires décentralisées**, constituée d'IPRP, d'ATST et d'infirmières en santé au travail, avec selon le type ou l'activité des adhérents, des consultations d'assistante sociale de proximité. N'ayant pas un statut d'indépendant, les ATST ont été rattachés à la Direction du Pôle Médical. Des staffs périodiques, animés par le médecin du travail ont lieu avec les IDEST et les ATST. L'organisation de réunions d'équipe pluridisciplinaire, avec la participation de l'ensemble du centre, des IPRP et de l'ATST reste à améliorer, notamment dans la planification et le formalisme et de ces réunions.
- **D'une équipe centralisée**, constituée d'experts : Ergonomie, psychologie du travail, toxicologie, Consultations spécialisées, Cellule PDP et Cellule d'Addictologie.

Les IPRP sont localisés sur un centre disposant de postes de travail pouvant les accueillir mais agissent pour l'ensemble des centres du secteur.

Les ATST sont affectés à un centre. Un protocole de collaboration entre Médecin et ATST définit clairement les délégations du Médecin aux ATST effectuées en tenant compte de leurs compétences.

Le nombre d'IPRP et d'ATST dans un secteur est fonction de l'évaluation de la charge de travail.

**Le Management des centres médicaux et des IPRP est assuré respectivement par la Directrice du pôle Médical et le Directeur du pôle Prévention.** Ils ont un rôle de facilitateur. Ils soutiennent et appuient l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire dans leurs actions de prévention, notamment dans la planification des activités, l'arbitrage des ressources et le suivi des délais. Ils assurent le management opérationnel du secteur (animation des réunions métiers, accueil et intégration des nouveaux arrivants, Suivi de l'activité) et facilitent la relation Adhérent.



Les centres de l'AMET peuvent être répartis en 5 types en fonction de la typologie des équipes pluridisciplinaires :

CENTRE TYPE 1	CENTRE TYPE 2	CENTRE TYPE 3	CENTRE TYPE 4	CENTRE TYPE 5
St Denis Bédard, Rosny, Fontenay, Champigny	St Denis Saulnier, Pantin	Aulnay Bondy, St Ouen, Noisy, Aubervilliers, Paris, Vincennes DeFrance et Segond	Montreuil Cap Beaune, Montreuil Voltaire	Créteil
. Médecins du travail . IDEST . Secrétaires médicales . IPRP . ATST	. Médecins du travail . IDEST . Secrétaires médicales . IPRP	. Médecins du travail . IDEST . Secrétaires médicales	. Médecins du travail . IDEST . Secrétaires médicales . ATST	. Médecins du travail . Secrétaires médicales

La répartition des équipes pluridisciplinaires sur les secteurs est décrite dans les documents « Equipe pluridisciplinaire et effectif Médecin » et « Répartition des préventeurs »

#### L'AMET a étoffé son équipe et a intégré tout au long de ces années :

- Des infirmiers en santé au travail,
- Des Techniciens Hygiène et Sécurité (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels IPRP)
- Des Ergonomes et Ergonomes Psychologues,
- Des spécialistes Maintien dans l'emploi au sein de sa cellule PDP.

## 05 ■ Règles actuelles des équipes validées par la CMT

Compte-tenu de l'accord sur les 35 heures, des jours fériés et des congés annuels, **le nombre de jours ouvrés pour un salarié ETP est de 204 soit 408 demi-journées par an.**

### PROFESSIONNELS DE SANTÉ

	Vacations cliniques	AMT	Connexe
Médecin ETP	60%	33%	7%
	245 vacances	135 vacances	28 vacances
IDEST ETP	70%	30%	
	286 vacances	122 vacances	

#### Soit par semaine :

Médecins : 6 vacances cliniques et 4 vacances AMT/Connexes

IDEST : 7 vacances cliniques et 3 vacances AMT/Connexes

### CONSULTANTS SPÉCIALISÉS

	Consultations	Actions collectives / Connexe
Consultants	60%	40%
	245 vacances	163 vacances

La durée des consultations est de 1 heure.

4 salariés sont à convoquer par vacation

### IPRP / ATST

	AMT Prévention planifiable	AMT non planifiables (demandes médecins / Adhérents)	CPOM / Autres projets	Staffs MdT / ATST	Activité Connexe
IPRP	50%	25%	15%		10%
ATST	60%	15%	10%	5%	10%



## Durée des visites pour les professionnels de santé

### 20 minutes pour les visites simples

VIP initiales et périodiques, examen médical d'aptitude, visites intermédiaires, visites de mi-carrière, reprises maternité

### 30 minutes pour les autres

Visites à la demande, pré-reprise et reprises (hors maternité)

## Nombre de salariés convoqués par vacation

Pour les Médecins collaborant avec une IDEST : 7

Pour les autres médecins : 9

Pour les IDEST de l'AMET : 9

## Nombre de visites annuelles mini pour un ETP

Pour les médecins : de 1 715 à 2 205 visites en fonction du type de suivi des salariés

Pour les IDEST : 2 574 visites

## Effectifs attribués

Médecin du travail avec ou sans IDEST : 6000 salariés

Médecin du travail, un Médecin collaborateur / PAE et une IDEST : 9000 salariés

## Les périodicités des visites à l'AMET sont à maintenir en « automatique »

5 ans pour les SI

3 ans pour les SIA

2 ans pour SIR avec alternance Médecin/ IDEST

## Durée des visites pour les Consultants spécialisés

Durée : 60 minutes

4 convoqués par vacation

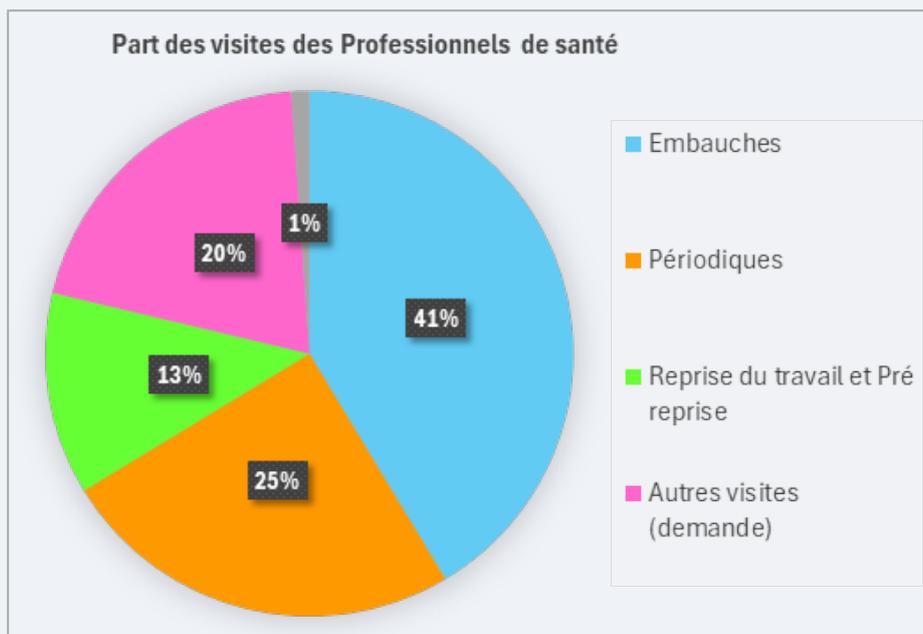
## 06 ■ Activité réalisée au 30/09/2024

### Suivi individuel des salariés

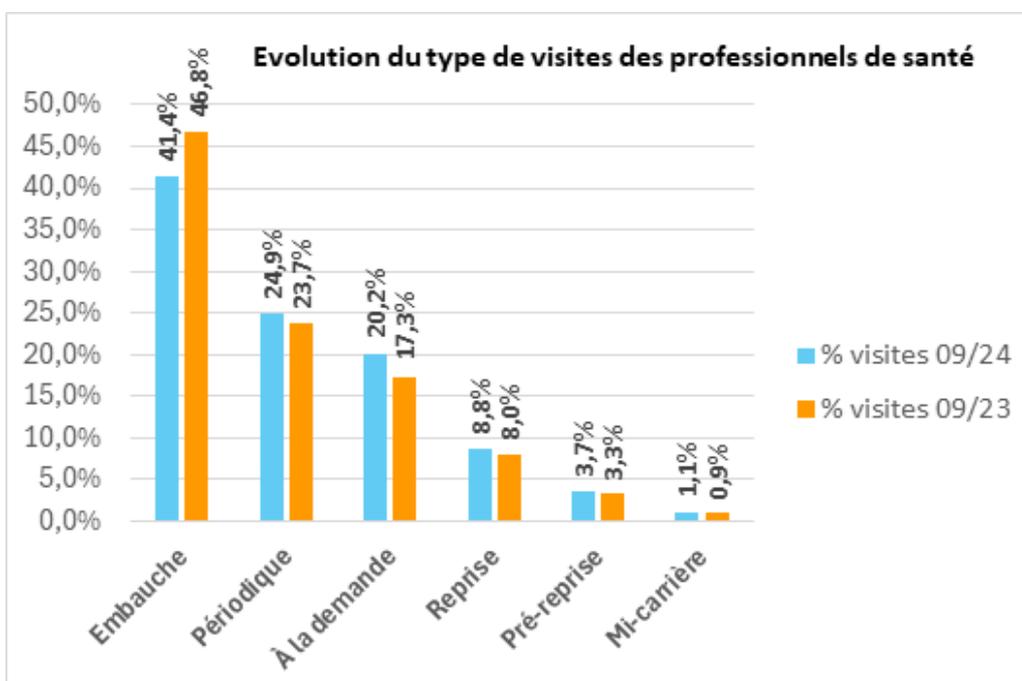
**Plus de 52 678 visites ont été réalisées**

dont 32 785 par des Médecins et 19 893 par les IDEST (dont 561 visites par les infirmiers d'entreprises).

**Les visites en téléconsultation représentent 5,6 % des visites réalisées, en hausse par rapport à 2023 (3,3%).**



On peut noter une diminution des visites d'embauches et une augmentation des visites à la demande.



Le nombre de visites de mi-carrière demeure peu élevé. Notons cependant que celles-ci sont sous-évaluées car elles peuvent être réalisées en même temps qu'un autre type de visite et notre logiciel métier ne nous permet pas de saisir 2 motifs.

Les visites « aléas » effectuées par les médecins représentent environ 28,6 % du nombre total de visites.

### Autres données

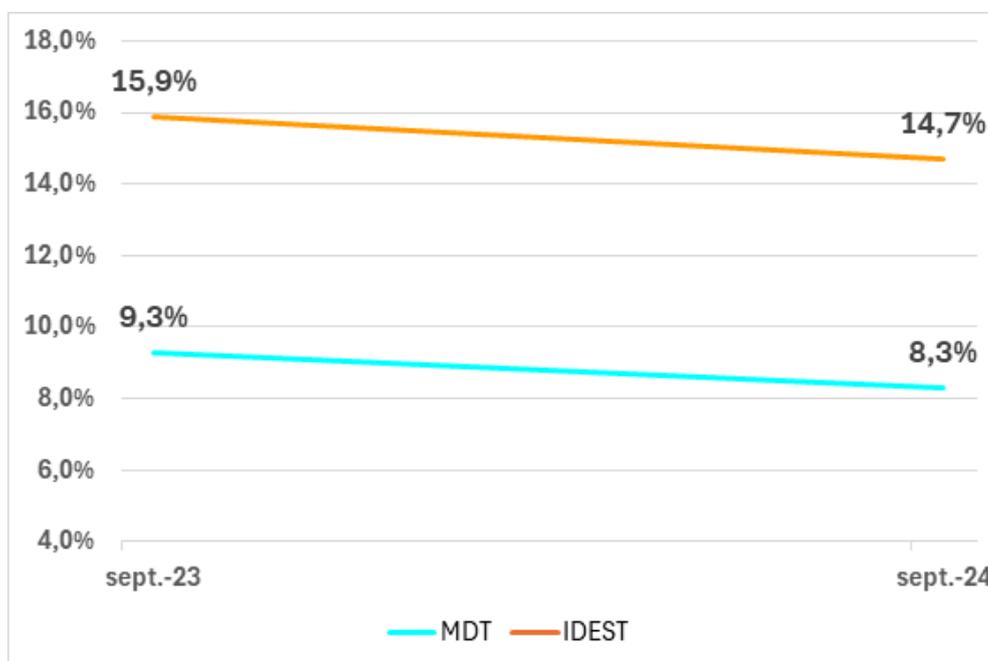
**43%** des visites réalisées sont des visites d'embauche

**5 047** visites avec une adaptation de poste

**715** visites concernées par un avis d'inaptitude

**15,6%** de Salariés en retard dans leur visite

**Le taux moyen d'absentéisme aux visites est en baisse par rapport à 2023.**



## Consultations spécialisées

**1 420** Visites réalisées

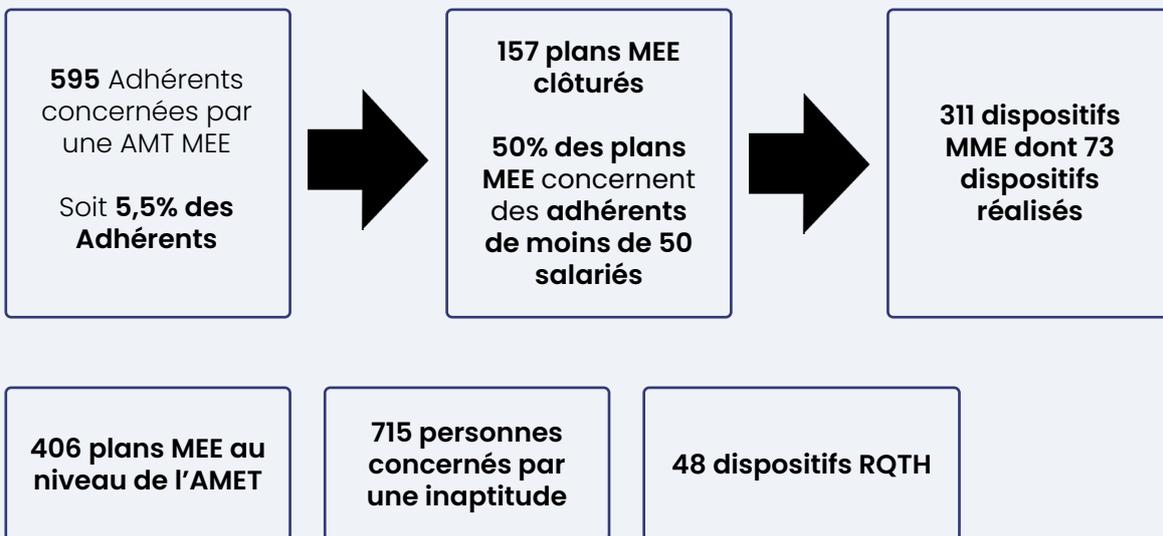
**986** personnes concernées

	Consultations spécialisées	Cellule PDP	Total	% Absentéisme
Conseiller Maintien en Emploi	337	93	430	15,50%
Assistant social	522	57	579	11,70%
Psychologue du travail	365	46	411	11,30%
<b>Total</b>	<b>1224</b>	<b>196</b>	<b>1420</b>	<b>13,70%</b>

## Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

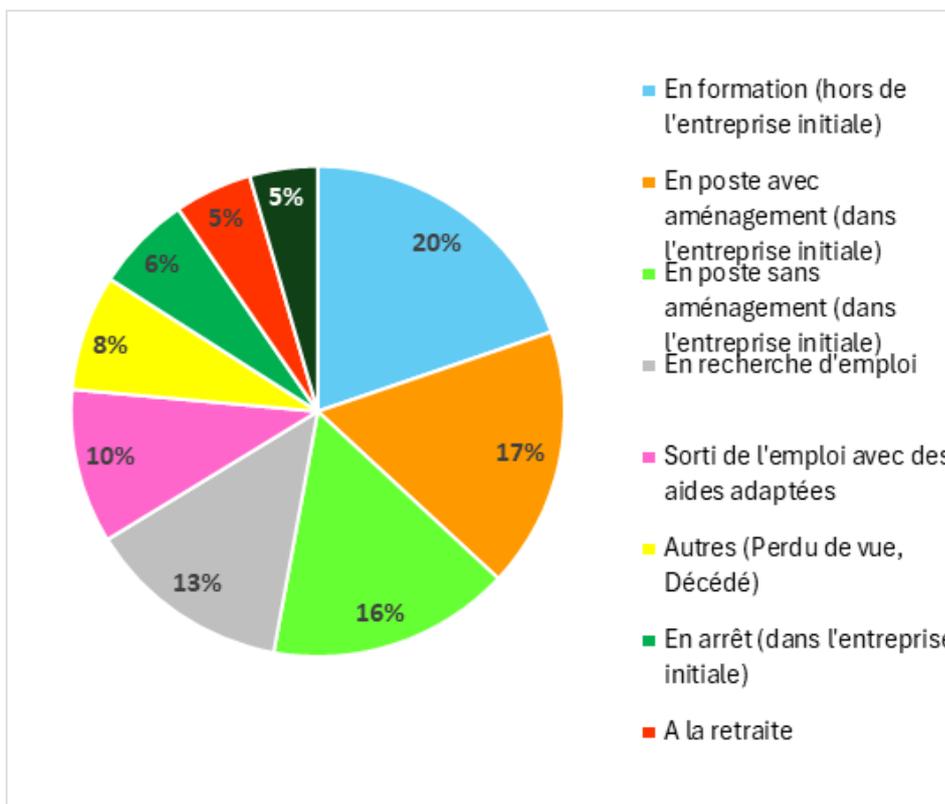
**La cellule PDP est animée et coordonnée par un Médecin du travail Référent.**

**Elle comprend un IDEST référent, un conseiller socio-professionnel, un assistant social, un psychologue du travail clinicien, un ergonome et un assistant.**



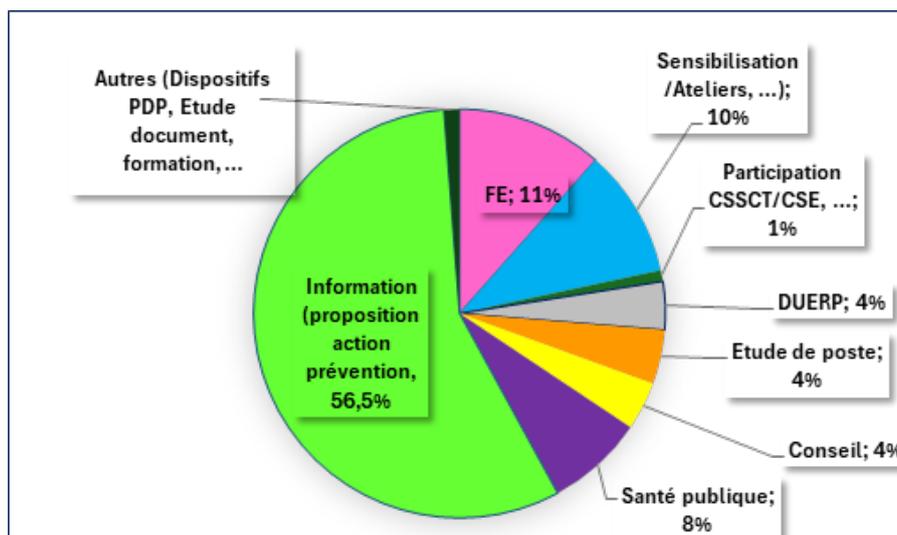
**274 consultations spécialisées dont 78 par le médecin et l'IDEST référents.**

### Situation des salariés après le plan MEE :



## Prévention des risques professionnels

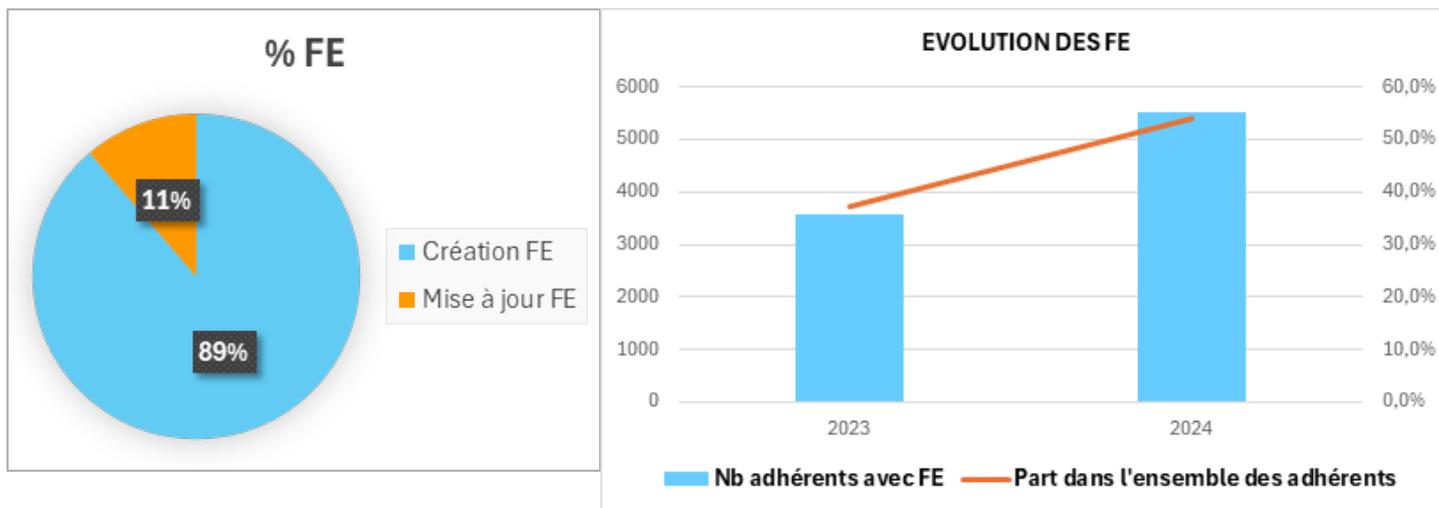
Typologie des actions sur le milieu du travail réalisées au 30/09/2024



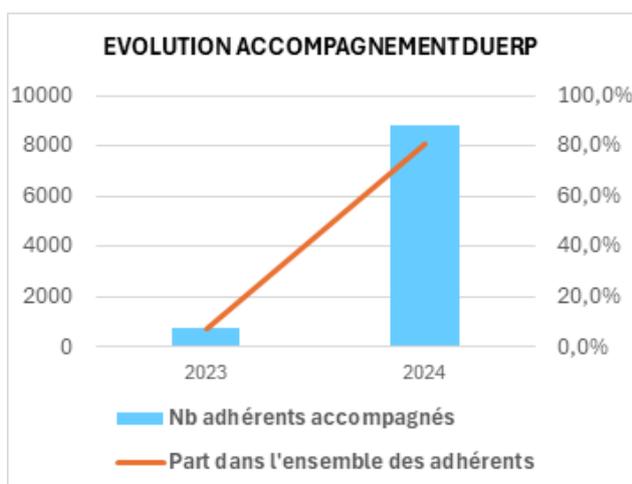
### Fiche d'entreprise

5 311 adhérents à jour de leur FE soit 54 % de nos adhérents.

100 % des nouveaux adhérents ont leur fiche d'entreprise.

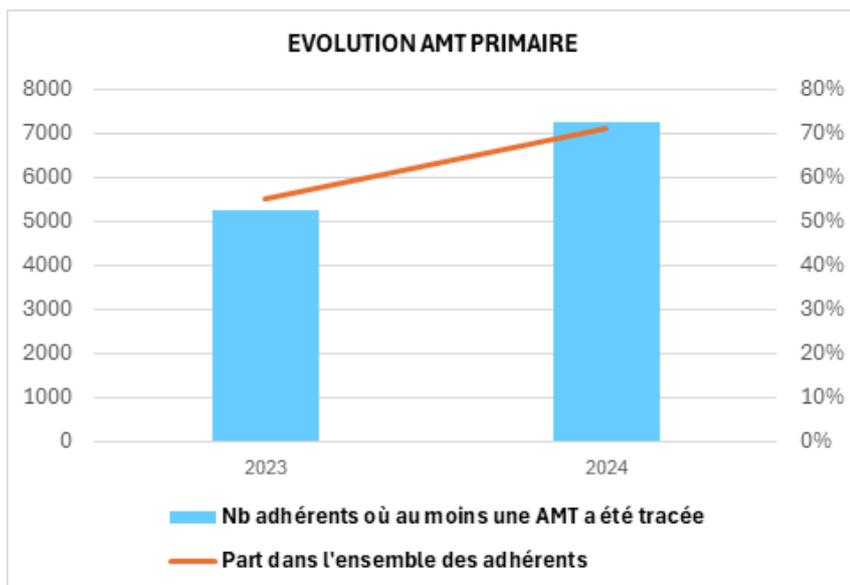


### Document unique



**8 729 adhérents accompagnés dans leur Document Unique, soit 80,4% des adhérents (7% en 2023)**

## AMT Primaire au 30/09/2024



**7 248 adhérents à jour soit 75% de nos adhérents.**

**En septembre 2023, 55 % des adhérents étaient à jour de leur AMT Primaire.**

## Participation CSE / C2SCT

**432** adhérents ont déclaré un CSE / C2SCT

**61** adhérents avec au moins une participation au CSE / C2SCT, soit un taux de participation de 14,1%.

Ce faible taux de participation s'explique par :

- L'absence de traçabilité dans le logiciel métier
- La non-transmission par l'adhérent des convocations
- La réception tardive des convocations, nécessitant l'annulation de vacances cliniques ou d'interventions du médecin pour y participer

## Prévention des risques professionnels

### Fiche d'entreprise

**5 311** adhérents à jour de leur fiche d'entreprise soit 54 % des adhérents (En septembre 2023, seuls 37% des adhérents étaient à jour de leur fiche d'entreprise)

**4 893** adhérents en retard de leur fiche d'entreprise

*En septembre 2023, le retard était de 62,7 %*

### Document unique

**8 729** adhérents accompagnés dans leur DU, soit 80,4 % des adhérents

*En septembre 2023, le adhérents accompagnés étaient au nombre de 7 %*

Type	Intervention	AMT 30.09.24	% AMT
Étude de poste	<b>Total Étude de Poste</b>	<b>777</b>	<b>4,3%</b>
	Étude de poste : inaptitude	366	2,0%
	Étude de poste : analyse ergonomique (intervention individuelle)	189	1,0%
	Étude de poste individuelle: aménagement, adaptation, maintien dans l'emploi	119	0,7%
	Étude de poste: Autre	2	0,0%
	Étude de poste analyse ergonomique (intervention collective)	50	0,3%
	Étude de poste: Travail sur écran	51	0,3%

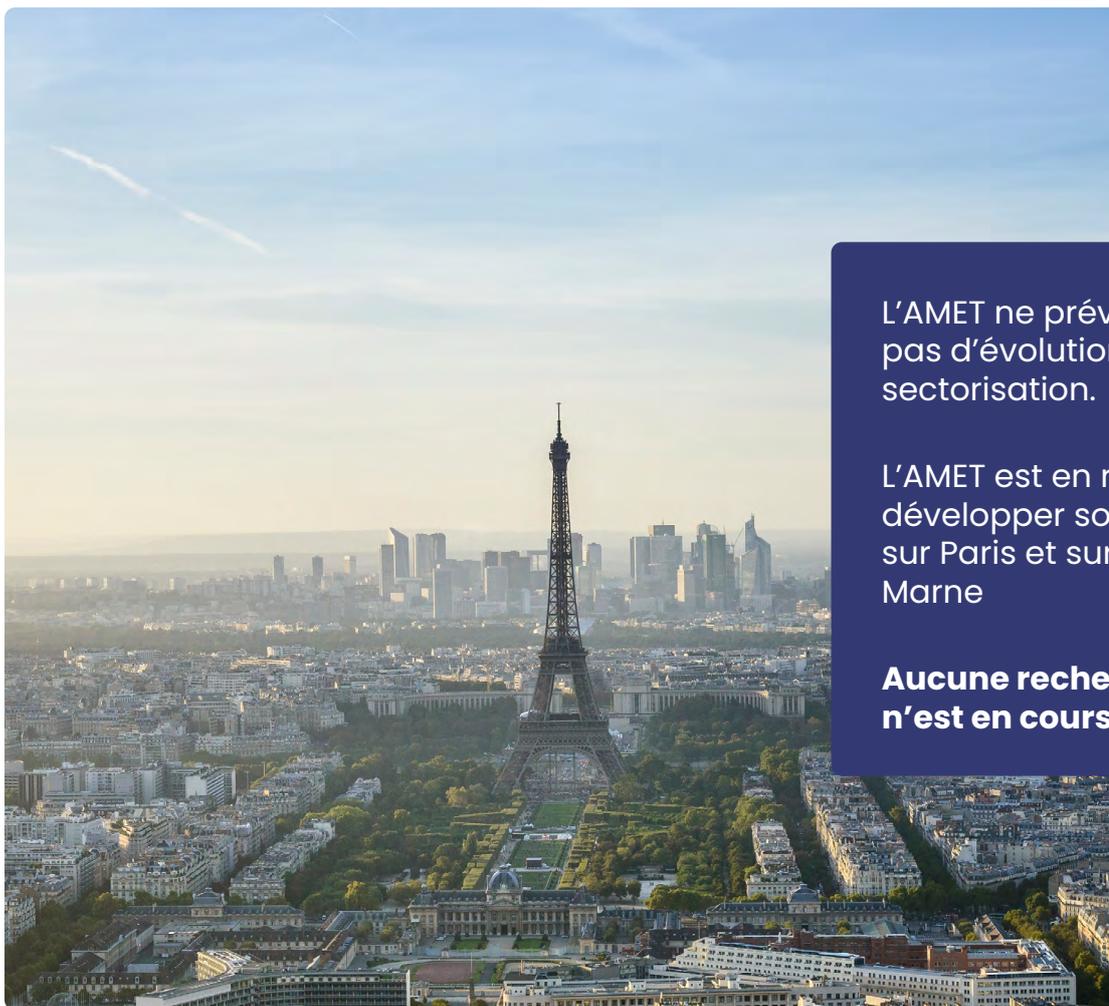
Type	Modèle AMT	AMT 30.09.24	% AMT
Fiche d'entreprise	<b>Total FE</b>	<b>2078</b>	<b>11,4%</b>
	FE: Création de la fiche d'entreprise	1844	10,2%
	FE: Mise à jour de la fiche d'entreprise	234	1,3%

# L'AMET DE DEMAIN : PROJECTION À 5 ANS



<b>01</b>	<b>Sectorisation</b>	<b>30</b>
<b>02</b>	<b>Nos adhérents</b>	<b>30</b>
<b>03</b>	<b>Les ressources humaines de l'AMET</b>	<b>31</b>
<b>04</b>	<b>Règles futures</b>	<b>31</b>
<b>05</b>	<b>Activité prévisionnelle</b>	<b>32</b>

## 01 ■ Sectorisation



L'AMET ne prévoit pas d'évolution de la sectorisation.

L'AMET est en réflexion pour développer son implantation sur Paris et sur le Val de Marne

**Aucune recherche de fusion n'est en cours actuellement.**

## 02 ■ Nos adhérents

### Le nombre d'adhérents a augmenté de 7% depuis 2023

Il est envisagé une progression du nombre de salariés à surveiller d'environ 3% par an, soit une augmentation d'environ 5000 salariés par an.

La ventilation (SI, SIR et SIA) déclarée par nos adhérents jusqu'à aujourd'hui est maintenue pour réaliser les projections

	2024	2025	2026	2027
Total salariés suivis	156 916	161 624	166 472	171 466
SIR	21 184	21 819	22 474	23 148
SIA	9 729	10 021	10 321	10 631
SI	126 003	129 784	133 677	137 687

### 03 ■ Les ressources humaines de l'AMET

#### Le plan de recrutement sera basé sur les principes suivants :

- Adapter le nombre de médecins du travail à la suite de l'évaluation de la charge de travail
- Poursuivre le recrutement de médecins pour compenser à moyen terme le départ des médecins à la retraite
- Augmenter le nombre d'IDEST
- Ajuster, si besoin, le nombre de Préventeurs et de consultants spécialisés (psychologue/ assistante sociale/ conseillère socio-professionnelle) pour répondre dans un délai raisonnable aux demandes de nos adhérents.



### 04 ■ Règles futures des équipes

Les règles actuelles sont maintenues, sauf cas de force majeure : récupération du retard dans les visites, crises sanitaires...



## 05 ■ Activité prévisionnelle

### PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La détermination de la charge des professionnels de santé prend en compte :

- Le nombre de visites périodiques à réaliser annuellement : ce dernier est calculé à partir de la ventilation des salariés suivis en SI, SIR et SIA et de la périodicité réglementaire.
- Le nombre de visites aléas : nous prenons les visites aléas à fin septembre que nous ramenons sur une année pleine. De par l'historique, nous pouvons considérer que l'évolution des aléas d'une année sur l'autre est en moyenne de 5%
- Le nombre de visites d'embauche.
- Le retard dans les visites

Sur cette base, le besoin en ETP des professionnels de santé est le suivant :

	2024	2025	2026	2027
MDT	23	24	25	23
IDEST	22	24	26	23
Total Professionnel Santé	45	48	51	46

### PRÉVENTEURS

L'AMET a renforcé ses équipes pluridisciplinaires avec des préventeurs HSE (IPRP) sectorisés au plus proche des équipes de terrain.

L'AMET souhaite continuer sa politique de recrutement de préventeurs HSE afin de déployer son offre socle et ses CPOM.

L'AMET fera progressivement évoluer son organisation pour tendre d'ici 2027 vers le modèle suivant : 1 préventeur HSE dans chaque centre pluridisciplinaire pour 1 000 adhérents environ.

Pour évaluer le besoin en ressources pluridisciplinaires, la charge de travail de chaque secteur a été estimée. Un plan de prévention devra être établi pour chaque centre.

**Les objectifs de ce plan de prévention sont les suivants :**

- Etre présent chez les adhérents et mener des actions concrètes sur le terrain, sans se substituer aux responsabilités des employeurs,
- Avoir un taux de réalisation des FE proche de 100%,
- Réaliser les fiches d'entreprises des nouveaux adhérents dans l'année qui suit l'adhésion,
- Répondre aux demandes des médecins du travail et des adhérents,
- Déployer les outils issus du CPOM
- Récupérer le retard dans les fiches d'entreprise

L'estimation de la charge de travail tient compte des besoins identifiés dans les centres, pour notamment la réalisation de la fiche d'entreprise.

### La méthodologie utilisée a été la suivante :

- Maintenir la répartition du temps de travail actuelle des préventeurs
- Identification du nombre de Fiches d'entreprises (FE) restant à réaliser,
- Répartition des FE sur les préventeurs (Médecin, IPRP, ATST) en tenant compte :
  - des risques des adhérents
  - de la taille des entreprises pour identifier la répartition du travail entre IPRP et ATST
- Quantification de la charge de travail des IPRP et des ATST.

Sur cette base, le besoin en ETP des préventeurs est le suivant :

	2024	2025	2026	2027
Préventeur HSE	8	10	11	12
ATST	6,67	6,67	6,67	6,67

*Le pool d'IPRP experts (Ergonomes, Ergonomes / psychologues du travail, toxicologue, ...) évoluera en fonction des besoins des adhérents et de la mise en œuvre d'une offre complémentaire.*

# MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION ET DE GESTION DU PROJET DE SERVICE



<b>01</b>	<b>Cadre juridique</b>	<b>34</b>
<b>02</b>	<b>Bilan du projet de service à ce jour</b>	<b>34</b>
<b>03</b>	<b>Organisation définie pour mettre à jour le projet de service</b>	<b>37</b>
<b>04</b>	<b>La construction de partenariat dans le cadre du PST 4 (2021-2025)</b>	<b>37</b>
<b>05</b>	<b>Validation et déploiement du projet de service</b>	<b>38</b>
<b>06</b>	<b>Pilotage du projet de service</b>	<b>38</b>
<b>07</b>	<b>Gestion et évolution du projet de service</b>	<b>38</b>

## 01 ■ Cadre juridique

La construction de ce projet de service prend en compte l'article Art. L. 4622-16 du code du travail.

*« Le directeur du service de prévention et de santé au travail interentreprises met en œuvre, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail et sous l'autorité du président, les actions approuvées par le conseil d'administration dans le cadre du projet de service pluriannuel. Il rend compte de ces actions dans un rapport annuel d'activité qui comprend des données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il prend les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service nécessaires à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des objectifs et prescriptions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et du projet de service pluriannuel. »*

## 02 ■ Bilan du projet de service à ce jour

**Le Projet de service 2024-2027 comporte 3 axes, prioritaires déclinés en 12 fiches projets.**

Ces axes ont été définis pour prendre en compte nos différentes missions, l'obligation de certification prévue par la loi, et les orientations du PRST4 et des CPOM.

Ces 3 axes sont déclinés en différents projets.

Chaque projet est défini dans une « Fiche Projet ». L'AMET a mené une analyse multifactorielle sur les données suivantes :

- Les déclarations de situation de risque des employeurs lors de leur adhésion via le portail PADOA
- Les statistiques nationales relatives aux déclarations de maladies professionnelles
- Les orientations du PRST4 et des CPOM V3
- Les remontées du terrain via les équipes pluridisciplinaires
- La proposition de cahier des charges de l'offre des SPSTI de PRESANSE
- La Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021

Chaque projet est confié à un binôme (Médecin du travail/Préventeur) qui selon les besoins pilote des groupes de travail. Un chef de projet est désigné.

La constitution d'un groupe de travail et sa composition sont définies par le binôme. Un appel à volontariat est systématiquement effectué.

## AXE 1 : Écouter nos adhérents

Fiches projet		Etat avancement Actions 2024
1.1	Accompagner le parcours du nouvel adhérent	A finaliser
1.2	Mesurer la satisfaction des adhérents, traiter leurs réclamations/ plaintes, recueillir de nouvelles attentes des adhérents	Lancer une enquête auprès des adhérents au 4ème trimestre 2024

## AXE 2 : Assurer le suivi de l'état de santé

Fiches projet		Etat avancement Actions 2024
2.1	Évaluation de la charge de travail clinique	Clos
2.2	Organiser la veille sanitaire et épidémiologie des risques professionnels	Améliorer la traçabilité dans Padoa



	Fiches projet		Etat avancement Actions 2024
<b>AXE 3 : Développer le conseil de prévention auprès des adhérents et de leurs salariés</b>	3.1	Évaluer la charge de travail des équipes pluridisciplinaires en AMT et optimiser leur fonctionnement	Clos
	3.2	Cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle (Action CPOM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité de la cellule PDP aux exigences réglementaires.</li> <li>• Poursuivre le développement d'actions collectives destinés aux adhérents et les salariés</li> </ul>
	3.3	Améliorer la prévention du risque chimique dans les entreprises ciblées comme prioritaire (Action CPOM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer le kit garage</li> <li>• Sensibilisation collective à l'ensemble des menuiseries</li> </ul>
	3.4	Prévention des Risques Psychosociaux (Action CPOM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer les webinaires par thématique</li> <li>• Développer de nouveaux webinaires : épuisement professionnel, violence au travail, intensification du travail et RPS des managers</li> </ul>
	3.5	Prévention des Troubles Musculosquelettiques (Action CPOM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener les webinaires sur le travail sur écran (1 par mois) et sur les aides financières de la CRAMIF</li> <li>• Former les référents prévention aux risques liés au travail sur écran</li> <li>• Refonte de certaines plaquettes</li> <li>• Projet Usure professionnelle</li> </ul>
	3.6	Accompagner les adhérents ciblés comme prioritaires dans une démarche de prévention du risque routier (Action CPOM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semaine Sécurité routière</li> </ul>
	3.7	Diagnostiquer les risques professionnels de nos adhérents et les accompagner dans leur évaluation des risques (Action CPOM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'accompagnement des adhérents sur le DUERP</li> </ul>
	3.8	Santé publique et Santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en œuvre du calendrier annuelle de santé publique</li> </ul>
	3.9	Conduites addictives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les actions de la fiche projet</li> <li>• Développer les actions collectives</li> </ul>

## 03 ■ Organisation définie pour mettre à jour le projet de service

La CMT a délégué à 3 personnes cette mise à jour.

Cette équipe est constituée de :

- La Direction Générale
- Du Médecin Coordonnateur
- Du Directeur du Pôle Prévention

Les différents travaux et la version définitive du projet de service sont soumis à validation de la CMT.

D'autres projets pourront être développés après la certification Niveau 3 de l'AMET, notamment pour proposer une offre complémentaire.

## 04 ■ La construction de partenariat dans le cadre du PST 4 (2021-2025)

Les partenaires sociaux ont travaillé à l'élaboration du Plan Santé au Travail (PST4) au sein du Groupe Permanent d'Orientation (GPO), du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) publié en juillet 2022.

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST4) a été publié en octobre 2022.

### Les grands axes, qui se déclinent en objectifs, sont fixés :

- 1** Renforcer la prévention primaire en santé au travail et la culture de prévention
- 2** Consolider le pilotage et la gouvernance de la santé au travail, en confortant le rôle des partenaires sociaux, en actualisant la formation des professionnels ou en structurant les données de santé en vue d'une meilleure évaluation
- 3** Renforcer la connaissance en santé au travail pour préparer l'avenir, en encourageant une approche partagée entre santé au travail, publique et environnementale, ou en identifiant des risques nouveaux

## 05 ■ Validation et déploiement du projet de service

Les fiches projet ont été validées régulièrement par la CMT. Toutes les modifications demandées ont été prises en compte.

Une première version du projet de service a été débattue à la CMT du 25 octobre 2024.

Les modifications demandées par la CMT ont été prises en compte.

Ce projet de service a été présenté à la Commission de Contrôle et au Conseil d'Administration, du 19 novembre 2024.

## 06 ■ Pilotage du projet de service

L'évaluation du projet de service se fait trimestriellement au cours du COPIL PDS/CPOM.

Le Directeur du pôle réalise le suivi de ce projet de service.

## 07 ■ Gestion et évolution du projet de service

Le projet de service de l'AMET est un outil de définition et de priorisation des actions qui sera remis à jour en tant que de besoin. Chaque remise à jour sera présentée en CMT pour avis et amendements si nécessaire puis en CA pour approbation finale.

La gestion du projet de service est réalisée conformément à la procédure concernée.



# AXES & FICHES PROJETS



<b>01</b>	<b>Axe 1 : Écouter nos adhérents</b>	<b>40</b>
<b>02</b>	<b>Axe 2 : Assurer la surveillance médicale de l'ensemble des salariés</b>	<b>43</b>
<b>03</b>	<b>Axe 3 : Développer le conseil de prévention auprès des adhérents et de leurs salariés</b>	<b>45</b>
<b>04</b>	<b>Matrice de correspondance entre les fiches projet et la proposition de cahier des charges PRESANCE (2019)</b>	<b>61</b>

# Axe 1 : Écouter nos adhérents

## Projet 1.1 : Accompagner le parcours du nouvel adhérent

<b>CONTEXTE</b>	<p>Bien débiter la relation avec les nouveaux adhérents afin de construire un partenariat de qualité.</p> <p>Assurer le même niveau de qualité de prise en charge quel que soit le secteur d'activité ou la taille des adhérents : Équité vis-à-vis des adhérents et de leurs salariés - Impartialité des équipes</p>
<b>BILAN DES ACTIONS PASSÉES</b> <b>MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la relation adhérent et l'image du service. Approfondir la connaissance de nos adhérents et leurs besoins.</li> <li>• Faire connaître le fonctionnement de l'AMET, l'équipe pluridisciplinaire et notre offre de service.</li> <li>• Professionnaliser les assistantes médicales.</li> </ul>
<b>OBJECTIF DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un premier contact avec l'entreprise dans le mois qui suit l'adhésion, en y associant l'ensemble des pôles de l'AMET.</li> <li>• Recueillir les documents de prévention pour constituer le dossier de l'entreprise et planifier les interventions de l'équipe pluridisciplinaire.</li> <li>• Réaliser les fiches d'entreprises dans l'année suivant l'adhésion. Transmettre la fiche d'entreprise au plus tard dans les 2 mois.</li> </ul>
<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire la procédure de prise en charge d'un nouvel adhérent, de l'adhésion au suivi des préconisations de l'équipe pluridisciplinaire.</li> <li>• Établir le plan de formation des secrétaires médicales.</li> <li>• Organiser des rencontres adhérents (webinaire, présentiel) pour présenter l'AMET, les équipes, le règlement intérieur, le portail adhérent et toutes évolutions réglementaires.</li> </ul>
<b>CALENDRIER</b>	<p>1er trimestre 2025          Rencontres Adhérent : De novembre à février de chaque année</p>
<b>PILOTAGE DU PROJET</b>	<p><b>Groupe de travail :</b> Directrice du pôle Médical - Médecin Coordonnateur - Directeur du pôle Prévention</p>
<b>RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS</b>	<p>En termes qualitatifs</p> <p>Enquête de satisfaction adhérents</p> <p>En termes quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de premiers contacts réalisés dans les délais</li> <li>• Nombre de fiches d'entreprise établies</li> <li>• Nombre de rencontres organisées trimestriellement</li> </ul>

## Projet 1.2. : Mesurer la satisfaction des adhérents, traiter leurs réclamations/plaintes, recueillir de nouvelles attentes des adhérents

### CONTEXTE

Dans le respect du cadre de nos missions, la mesure de la satisfaction de nos adhérents est au cœur de nos préoccupations en lien avec notre démarche d'amélioration continue de la qualité de notre service.

**Une priorité : mesurer le contentement de nos adhérents pour s'adapter à leurs attentes et non subir les avis négatifs reçus.**

Aucune formalisation n'est actuellement mise en place pour recueillir et mesurer la satisfaction des adhérents. Le traitement des réclamations a été mis en place. La mise à disposition par PADOA d'un CRM apportera des évolutions du processus.

### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

**L'écoute de nos adhérents sert de fil conducteur à la détermination des actions correctives à apporter pour recueillir leur niveau de satisfaction.**

- Connaître la satisfaction de nos adhérents est un outil d'évaluation de performance pour notre association.
- Mesurer la satisfaction nous permet d'identifier les facteurs d'insatisfaction afin de mettre en place les actions d'amélioration nécessaires pour les fidéliser.
- S'améliorer pour fidéliser et conquérir de nouveaux adhérents.

### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

### OBJECTIF DU PROJET

- Mesurer si les prestations et les services rendus par l'AMET répondent ou dépassent les attentes de nos adhérents.
- Proposer des pistes d'amélioration et recueillir de nouvelles attentes
- Mieux connaître les attentes de nos adhérents
- Mesurer les effets des actions engagées

### DESCRIPTIF DU PROJET

- Élaborer et mettre en place des enquêtes de satisfaction adhérents
- Mettre en place des enquêtes de satisfaction salariés (en attendant l'outil de PADOA) et des IRP

### CALENDRIER

- Mettre en place le CRM PADOA
- Renouveler l'enquête de satisfaction auprès des adhérents en l'orientant sur la qualité des prestations et du service rendu (2025)
- Mettre en place des enquêtes de satisfaction salariés et Instances Représentatives du Personnel IRP (2025 / 2026)

## PILOTAGE DU PROJET

- Responsable Qualité
- Chargé Communication
- Directeur du pôle Prévention et Directrice du pôle Médical

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Identifier et évaluer différents niveaux de satisfaction
- Mesurer les intentions de recommandations (quelle est la probabilité que vous recommandiez notre service? Pourquoi ? Pourquoi pas ?)
- Mesurer le niveau d'effort que l'adhérent a dû déployer pour que sa demande soit traitée (effort faible à élevé de 1 à 5)

### En termes quantitatifs

- Nombre de questionnaires envoyés et reçus
- Nombre de réclamations reçues et traitées
- Nombre d'intention de recommandation
- Taux de satisfaction



## Axe 2 : Assurer le suivi médical de l'ensemble des salariés

### Projet 2.1 : Évaluation de la charge de travail clinique

#### CONTEXTE

L'activité clinique est quantifiée, attribuée et acceptée sur la base des effectifs salariés (Cf agrément AMET) alors que la législation ne définit pas d'effectif maximum.

La Périodicité des visites, fonction du type de suivi (SI, SIA, SIR) et d'entreprise (Fonctions publiques territoriales et hospitalière) entraîne :

- Une variabilité dans la charge de travail entre médecins (souci d'équité)
- Augmentation continue des visites à la demande, de pré- reprise et de reprise
- Augmentation de la durée des consultation

#### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

- Non-respect systématique par les médecins des périodicités des visites réglementaires
- Non-respect systématique des protocoles de collaboration signée
- Non-Respect de la répartition du temps de travail des professionnels de santé
- Non-respect des règles de convocation aux visites

#### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

#### OBJECTIF DU PROJET

- Équité de charge de travail entre médecin du travail et équipe pluridisciplinaire
- Réalisation du suivi de tous les salariés dans les délais réglementaires
- Récupération du retard accumulé dans les visites
- Suivre un effectif au 31/12/2025 de 161 624 salariés

#### DESCRIPTIF DU PROJET

- Évaluer la charge de travail des professionnels de santé avec l'outil PADOA semestriellement
- Identifier le retard des visites par centre et par professionnel.
- Valider la faisabilité de la charge de travail
- Vérifier en continu les plannings des professionnels de santé : adéquation du nombre de vacations cliniques planifiées par rapport au temps de temps – Respect du nombre de convoqués par vacation – Remplacement des vacations cliniques annulées pour participation au CSE / C2SCT

## CALENDRIER

Tout au long de l'année 2025 et 2026

## PILOTAGE DU PROJET

Directrice du pôle Médical – Responsable Opérationnelle des Centres

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Respect de l'offre socle
- Récupération du retard

### En termes quantitatifs

- Effectif par Médecin
- Charge en visite des professionnels de santé
- Respect de la répartition du temps de travail
- Suivi des annulations de rendez-vous par le service



## Axe 3 : Développer le conseil de prévention auprès des adhérents et de leurs salariés

### Projet 3.1. : Évaluer la charge de travail des équipes pluridisciplinaires en AMT et optimiser leur fonctionnement

#### CONTEXTE

Dans le cadre de l'application de la réforme de 2011 et de ses décrets d'application, l'AMET a recruté progressivement de nouvelles ressources (IDEST, ATST) et les a intégrées au sein d'équipes pluridisciplinaires.

La loi du 2 août 2021 pousse encore plus loin la pluridisciplinarité en offrant la possibilité au SPSTI d'accueillir dans leurs équipes d'autres ressources.

Afin d'offrir à nos adhérents le suivi le plus efficient possible et de donner à l'ensemble de nos adhérents l'offre socle, Il convient d'analyser le fonctionnement des équipes existantes et d'évaluer au plus juste leur charge de travail en AMT.

#### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

Bien que la mise en place de la pluridisciplinarité ait été pensée, organisée et dimensionnée en amont, le retour d'expérience et l'évolution de chacun des métiers, nécessite aujourd'hui de réévaluer la charge de travail des équipes, leur organisation de façon à optimiser leur fonctionnement.

#### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

On peut constater de nettes améliorations du service rendu : accompagnement de nos adhérents sur le DUERP, Développement des sensibilisations collectives - Augmentation des AMT primaires.

Des efforts restent à faire sur les Fiches d'entreprise

#### OBJECTIF DU PROJET

- Évaluer la charge de travail en AMT des équipes pluridisciplinaires. Rééquilibrer si besoin les ressources sur les secteurs
- Optimiser la planification des interventions
- Réduire le temps de rédaction
- Améliorer la traçabilité des AMT dans PADOA
- Définir les règles de saisie des AMT

#### DESCRIPTIF DU PROJET

- Évaluer la charge de travail en AMT en s'appuyant sur l'outil d'évaluation de la charge de l'outil PADOA
- Évaluer les besoins en ressources des différents secteurs et adapter les ressources en conséquence Définir annuellement les plans d'actions prévisionnels des équipes pluridisciplinaires (visibilité de la charge de travail)
- Systématiser les réunions d'équipes pluridisciplinaires
- Rédiger le Mode opératoire sur la saisie des AMT
- Former les professionnels à la saisie uniforme des AMT

## CALENDRIER

Évaluer la charge et les besoins en ressources : 1er trimestre 2025  
 Définir les plans d'actions prévisionnels des équipes : 1er trimestre 2025  
 Systématiser les réunions : Mars 2025  
 Formation des professionnels 2ème trimestre 2025

## PILOTAGE DU PROJET

Directeur du Pôle Prévention – Médecin coordonnateur – Directrice du pôle médical

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Amélioration de la prévention auprès de nos adhérents et du service rendu
- Amélioration de la qualité de vie des équipes (visibilité sur la charge de travail, équité)
- Vérification périodique de l'adéquation des ressources à la charge réelle de travail.

### En termes quantitatifs

- % FE à jour
- Nombre de sensibilisations effectuées (Nb adhérents et participants concernés)
- Suivi des plans d'actions
- Nombre de Réunions par centre réalisé annuellement



## Projet 3.2 : Cellule pluridisciplinaire de prévention de la désinsertion professionnelle

### CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux et l'État considèrent comme prioritaire la question de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et du maintien dans l'emploi des travailleurs. La prévention de la désinsertion professionnelle est un axe majeur de la loi du 2 août 2021 qui lui consacre plusieurs dispositions. La loi renforce et réaffirme notamment l'action des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) en matière de PDP au travers notamment de l'offre socle de services qui donnera lieu à une certification des SPSTI.

Le programme « Prévention de la désinsertion professionnelle » a pour ambition de structurer et d'harmoniser l'offre de services en matière de maintien en emploi, d'améliorer la détection précoce et la prise en charge des salariés (traçabilité, élaboration, sécurisation et évaluation des parcours), de mobiliser le réseau des partenaires et d'en améliorer l'articulation (échanges, communication).

### BILAN DES ACTIONS PASSÉES OU MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

Dans le cadre de son projet de service 2020-2024 et du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2020-2024), l'AMET a mis en place une cellule de Prévention de la désinsertion professionnelle opérationnelle coordonnée par un médecin du travail référent.

La cellule a effectué :

- La réalisation de documents à destination des employeurs, des salariés et des professionnels de l'AMET.
- L'information/ formation des Professionnels de l'AMET (Professionnels de santé, préventeurs) sur la cellule PDP:
- L'information des salariés : réunions mensuelles sur l'inaptitude en présentiel, webinaires sur la retraite, le handicap invisible
- L'information sensibilisation des adhérents: webinaires sur la cellule PDP, sur le handicap invisible
- Participation aux réunions partenariales locales et régionales (CAP Emploi, CRAMIF...)



## OBJECTIF DU PROJET

### A destination des collaborateurs de l'AMET :

- Sensibiliser nos équipes pluridisciplinaires au dispositif de la PDP afin de mieux accompagner les salariés de nos adhérents.
- Exploiter les données issues des visites de mi carrière
- Étudier les annexes 4

### Collaboration avec les acteurs externes :

- Développer de nouveaux partenariats

### A destination de nos adhérents et de leurs salariés :

- Encourager le recours à la visite de pré-reprise en développant notre communication à destination de nos adhérents et de leurs salariés.
- Développer les actions de sensibilisation aux risques de désinsertion professionnelle et de communication auprès de nos adhérents et de leurs salariés.
- Détection précoce, signalement et accompagnement des salariés à risque de désinsertion professionnelle
- Mobiliser l'ensemble des professionnels des équipes pluridisciplinaires sur les secteurs d'activités identifiés prioritaire, à risque de PDP, en fonction des informations recensées via notre outil métier.

## CALENDRIER

À partir de 2025

## PILOTAGE DU PROJET

Médecin référent Cellule PDP

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une véritable prévention de la désinsertion professionnelle, promouvoir la visite de pré reprise et les rendez-vous de liaison
- Accompagner les salariés à risque de désinsertion professionnelle

### En termes quantitatifs

- Nombre de salariés en risque de désinsertion professionnelle détectés par l'AMET lors des visites médicales selon les cas suivants :
  - Hors arrêt de travail (toutes visites sauf pré-reprise, reprise et mi-carrière) ;
  - Pendant ou suite à un arrêt de travail (pré-reprise et reprise) ;
  - Lors de la visite de mi-carrière.
- Nombre de plans de maintien en emploi formalisés et initiés dans l'année.
- Nombre de salariés accompagnés dans le cadre d'un plan de maintien en emploi orientés vers des partenaires du maintien en emploi (par partenaire) :
  - Service social de l'Assurance Maladie ;
  - Cap emploi ;
  - Organisme de formation (Transition Pro, OPCO...) ;
  - Agefiph / Oeth ;
  - Association et autres.
- Nombre de plans de maintien en emploi clôturés dans l'année.
- Nombre de salariés détectés en risque de désinsertion professionnelle, selon leur situation à la clôture de leur plan de maintien en emploi :
  - Maintenus dans l'entreprise d'origine ;
  - Maintenus en emploi hors de l'entreprise ;
  - Sortis de l'effectif avec une solution socio-professionnelle ;
  - Sortis de l'effectif sans solution socio-professionnelle ;
  - Autres cas (décès, perdu de vue, refus du salarié)
- Nombre de réunions d'information des équipes.
- Nombre de temps d'échanges sur les bonnes pratiques et les retours d'expérience en matière de PDP, avec la contribution des équipes.
- Nombre de séminaires « médecins du travail du SPSTi / médecins conseils de l'Assurance Maladie »

## Projet 3.3 : Améliorer la prévention du risque chimique dans les entreprises ciblées comme prioritaires

### CONTEXTE

Les produits chimiques sont responsables d'effets immédiats sur la santé des salariés (intoxication aiguë, allergies, ...) et d'effets retardés (notamment cancers).

L'exposition au risque chimique est la deuxième cause de maladies professionnelles reconnues en France. Chaque année, ils sont responsables d'au moins 1800 cancers professionnels reconnus.

Devant ce constat, il paraît indispensable de cibler les secteurs d'activité les plus à risque, de promouvoir l'évaluation du risque et d'accompagner nos adhérents dans une démarche de prévention efficace.

### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

Dans le cadre de son projet de service 2014-2019 et de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (2015-2021), l'AMET a mis en œuvre des actions de sensibilisation, d'aide au repérage, d'évaluation du risque et d'accompagnement dans un plan d'actions pour les entreprises de deux secteurs d'activité (garage et menuiserie).

### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

À la vue des résultats obtenus il paraît intéressant de poursuivre cette action et de l'élargir à d'autres secteurs d'activité en fonction des besoins exprimés de nos adhérents et des remontées des équipes pluridisciplinaires.

### OBJECTIF DU PROJET

Améliorer la prévention du risque chimique dans les entreprises adhérentes en ciblant des secteurs ou des types d'activité les plus à risque.

### DESCRIPTIF DU PROJET

**Les secteurs d'activités ou problématiques ciblés seront choisis en mettant l'accent sur la prévention des risques CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique)**

- Cibler un ou des groupe(s) d'entreprises avec une même problématique de risque chimique
- Sensibiliser les entreprises à la présence d'un risque chimique ds leur activité
- Aider ces adhérents à repérer les dangers des produits chimiques
- Tracer l'exposition à l'aide de l'outil TOXILIST
- Accompagner les adhérents dans la mise en place d'un plan d'actions
- Suivre les actions mises en place

## CALENDRIER

Ciblage : fin mai 2022 Sensibilisation : mars 2023

Identification des dangers : à partir d'avril 2023

Accompagnement des adhérents qui le souhaitent dans un plan d'actions: à partir de juin 2023

## PILOTAGE DU PROJET

Binôme : toxicologue et médecin du travail

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

Améliorer la prévention des risques chimiques dans les entreprises ciblées.

### En termes quantitatifs

- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Nombre d'entreprises accompagnées pour le repérage des risques chimiques
- Nombre d'entreprises accompagnées dans l'élaboration d'un plan d'action
- Nombre de plan d'action réalisés et typologie des actions mises en place



## Projet 3.4 : Prévention des Risques PsychoSociaux

### CONTEXTE

Objets de nombreux rapports, études et guides récents, impulsés ou commandités par le ministère chargé du Travail ou émanant d'organismes impliqués dans la prévention des risques professionnels tels que l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ou l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), les risques psychosociaux (RPS) constituent un axe fort de l'action des pouvoirs publics, à la mesure de l'enjeu de santé publique qu'ils représentent.

Malgré cela, les maladies psychiques déclarées liées au travail progressent d'année en année (+6% en 2019).

Stress, violences, harcèlement... Auquel s'ajoute les difficultés liées au contexte sanitaire, les RPS sont un des principaux problèmes de santé au travail et constituent une préoccupation majeure pour les Services de Prévention et de Santé au Travail.

### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

Dans le cadre de son projet de service 2014-2019 et de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (2015-2021), l'AMET a développé des actions de sensibilisation et a accompagné des entreprises adhérentes dans la mise en place de plan d'actions visant à réduire les RPS.

Des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire ont été mis en place pour atteindre cet objectif. Compte tenu des conséquences de la crise sanitaire sur la santé mentale des travailleurs (impact sur les organisations, hausse de l'insécurité de l'emploi, intensification du travail...), il convient de poursuivre les efforts entrepris en ciblant stratégiquement les secteurs d'activité identifiés comme les plus à risque (Déclaration employeur, remontées terrain, données statistiques régionales, orientations du PRST).

### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

### OBJECTIF DU PROJET

Développer des actions de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) des RPS dans les entreprises adhérentes pour lesquelles des situations à risque ont été identifiées.



## DESCRIPTIF DU PROJET

Les actions à mener afin de mettre en place une démarche de prévention des RPS sont :

- Cibler les secteurs d'activités, les entreprises et les métiers identifiés comme prioritaires concernant le risque RPS
- Poursuivre les actions de sensibilisation à destination des employeurs et des encadrants (webinaires, lettre d'information, réunions présentesielles, création de support de communication à destination des adhérents et de leurs salariés
- Accompagner les entreprises ciblées qui le souhaitent dans leur diagnostic et dans la mise en place d'un plan d'actions.
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de prévention
- Évaluer la mise en place effective des plans d'actions et la nature des actions mises en place

## CALENDRIER

Ciblage : mai 2022

Communication : septembre-octobre 2022 Accompagnement : à partir janvier 2023

Évaluation : à partir de juin 2023

## PILOTAGE DU PROJET

Un binôme psychologue du travail et médecin du travail

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Améliorer la prise en compte du risque RPS par les entreprises

### En termes quantitatifs

- Nombre d'adhérents sensibilisés à la prévention du risque RPS
- Nombre d'adhérents accompagnés dans une évaluation du risque RPS
- Nombre d'adhérents accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action
- Nombre de plan d'actions mis en place et typologie des actions menées



## Projet 3.5 : Développer le conseil en prévention auprès des adhérents et de leurs salariés

### CONTEXTE

En France, les TMS représentent 87 % des maladies professionnelles et les lombalgies représente 20 % des accidents du travail. En 2017, leur coût direct pour les entreprises s'est élevé à près de deux milliards d'euros à travers leurs cotisations accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Malgré plusieurs années de volonté politique et du rôle joué par l'ensemble des acteurs de la prévention, le nombre de maladies professionnelles reconnues liées aux TMS reconnus est en augmentation. Les explications de cette augmentation sont nombreuses :

- Évolution des organisations qui renforcent les facteurs de risque TMS,
- Méconnaissance par les différents acteurs d'entreprise du risque et de ses facteurs de risque,
- Difficulté de mettre en place des démarches de prévention.

### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

Dans le cadre de son projet de service 2014-2019 et de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (2015-2021), l'AMET a développé des actions de sensibilisation et a accompagné de nombreuses entreprises adhérentes dans une démarche de prévention des risques TMS.

### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

Il est cependant nécessaire de poursuivre les efforts entrepris en ciblant stratégiquement les secteurs identifiés comme les plus à risque (Déclaration employeur, remontées terrain, données, statistiques régionales, orientations du PRST).

### OBJECTIF DU PROJET

Développer des actions de prévention des TMS dans les entreprises adhérentes pour lesquelles des situations à risque ont été identifiées.

### DESCRIPTIF DU PROJET

Les actions à mener afin de mettre en place une démarche de prévention du risque TMS sont :

- Cibler les secteurs d'activités, les entreprises et les métiers identifiés comme prioritaires concernant le risque TMS (outil PADOA)
- Poursuivre les actions de sensibilisation à destination de nos adhérents et de leurs salariés (webinaires, lettre d'information, réunions présentielle, création de support de communication à destination des adhérents et de leurs salariés)
- Accompagner les entreprises ciblées qui le souhaitent dans leur évaluation des risques et dans la mise en place d'un plan d'actions.
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de prévention
- Évaluer la mise en place effective des plans d'actions et la nature des actions mises en place (organisationnelle, techniques, humaines)

## CALENDRIER

Ciblage : mars 2022 Communication : avril - juin 2022

Accompagnement : à partir de juin 2022

Évaluation : à partir de janvier 2023

## PILOTAGE DU PROJET

Un binôme ergonomiste et médecin du travail

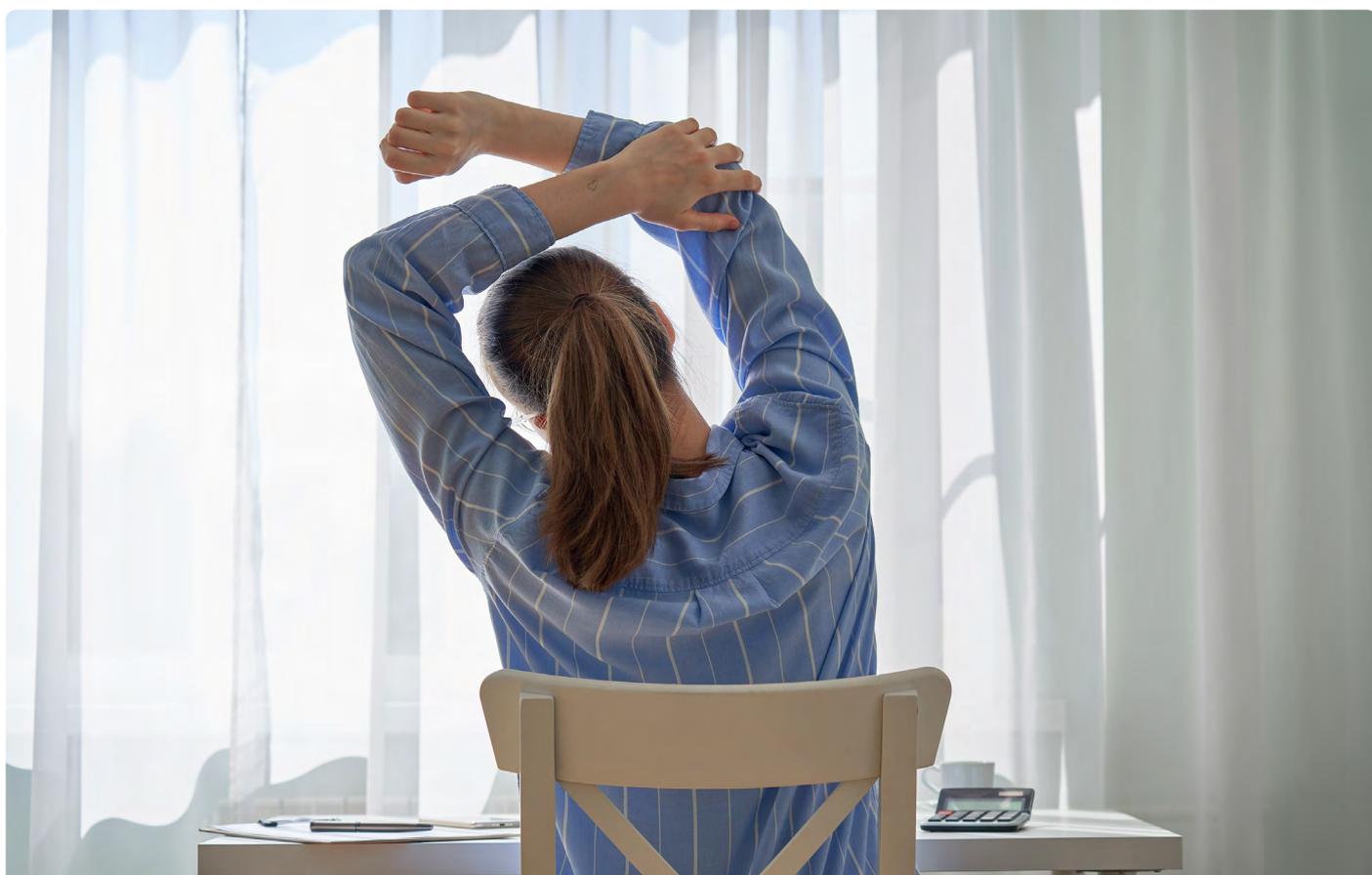
## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

Améliorer la prise en compte du risque TMS par les entreprises

### En termes quantitatifs

- Nombre d'adhérents sensibilisés à la prévention du risque TMS
- Nombre d'adhérents accompagnés dans une évaluation du risque TMS
- Nombre d'adhérents accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action
- Nombre de plan d'actions mis en place et typologie des actions menées



## Projet 3.6 : Accompagner les adhérents ciblés comme prioritaires dans une démarche de prévention du risque routier

### PILOTAGE DU PROJET

Pilotage : TOULAT Julien, Technicien Hygiène et Sécurité  
Co-pilote : ABBAS Adem, Directeur Pôle Prévention

### CONTEXTE

Le risque routier, bien que très souvent minimisé par les entreprises dans leur évaluation des risques, conduit à 6 millions d'arrêts de travail soit un coût pour les entreprises de 725 millions d'euros (CNAMTS, Livre blanc, 2012)

*En 2021, 88 salariés ont été tués lors d'un déplacement professionnel ce qui constitue la première cause de mortalité liée au travail.*

### DESCRIPTIF DU PROJET

Les actions à mener afin de mettre en place une démarche de prévention du risque routier sont :

- Cibler les secteurs d'activités, les entreprises et les métiers identifiés comme prioritaires concernant le risque routier
- Communiquer sur le risque routier auprès du public ciblé : webinaires ; sessions de sensibilisation en présentiel ou à distance ; dossiers et plaquettes de sensibilisation à destination des adhérents et de leurs salariés ; participation à la semaine annuelle de la Sécurité Routière (dernière semaine du mois de mai)
- Accompagner les entreprises qui le souhaitent dans leur évaluation et dans la mise en place d'un plan d'actions.
- Évaluer la mise en place effective des plans d'actions.

### ENJEUX & OBJECTIF DU PROJET

Dans le cadre de son projet de service 2022-2027 et de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (2025-2030), l'AMET va poursuivre et développer l'offre de prestations comprenant une sensibilisation au risque routier, une évaluation du risque et un accompagnement dans un plan d'actions.

Développer des actions de prévention du risque routier dans les entreprises adhérentes pour lesquelles des situations à risque ont été identifiées.

L'objectif est de réduire durablement les facteurs de risque d'exposition des salariés des entreprises adhérentes à l'AMET au risque routier :

- Risque routier « mission » : déplacements des salariés liés à l'activité de travail (livraisons, interventions, réunions).
- Risque routier « trajet » : déplacements entre le domicile des salariés et leur lieu de travail.

L'objectif est également de sensibiliser les employeurs et les salariés aux risques liés aux différents modes de déplacements (véhicule de tourisme, véhicule utilitaire léger, vélo, EDPM, deux-roues motorisés) utilisés pour les déplacements professionnels.

## SECTEURS CIBLÉS

Le CPOM prévoit de privilégier les actions de prévention et de sensibilisation sur le risque routier mission pour les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs professionnels suivants :

- Le BTP.
- La livraison / messagerie « dernier kilomètre ».
- La maintenance industrielle, le dépannage en entreprise extérieure et le nettoyage.
- La santé (aide et/ou soins à domicile, action sociale).
- Les représentants / commerciaux (commerce de gros, domaine automobile...).

Le CPOM prévoit de privilégier les actions de prévention et de sensibilisation sur le risque routier trajet pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Améliorer la prise en compte du risque routier par les entreprises et leurs salariés

### En termes quantitatifs

Nombre d'établissements de moins de 50 salariés des secteurs professionnels ciblés accompagnés en prévention du risque routier professionnel en mission :

- Sensibilisation des entreprises et des salariés (webinaires, sessions d'information).
- Utilisation du diagnostic risque routier de la CRAMIF.
- Identification du risque routier dans la fiche d'entreprise.
- Aide à l'évaluation et à la prévention du risque routier dans le DUERP.

Nombre d'établissements accompagnés de 50 salariés et plus sensibilisés au risque routier professionnel trajet domicile-travail :

- Sensibilisation des entreprises et des salariés (webinaires, sessions d'information).



ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ÉCHÉANCE
<p>Rédaction de documents de prévention à destination des employeurs et des salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret employeur : Prévention du risque routier professionnel.</li> <li>• Plaquette employeur : Gestion des risques routiers.</li> <li>• Livret salarié : Prévention du risque routier professionnel.</li> <li>• Quiz salarié : quiz sur le risque routier.</li> <li>• Plaquette salarié : Réglages au poste de conduire.</li> <li>• Plaquette salarié : Entretien du véhicule.</li> <li>• Plaquette salarié : Fatigue, alcool, drogues et médicaments.</li> <li>• Plaquette salarié : Téléphone et conduite.</li> <li>• Plaquette salarié : Différentes incompatibilités avec la conduite.</li> <li>• Plaquette salarié : Utilisation du vélo et des EDPM.</li> <li>• Plaquette salarié : Utilisation du deux-roues motorisé.</li> </ul>	<p>TOULAT Julien ABBAS Adem</p>	<p>Finalisé en 2024</p>
<p>Participation annuelle de l'Amet à la semaine de la Sécurité Routière (dernière semaine du mois de mai) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de quiz auprès des salariés venant sur les centres pour une visite médicale.</li> <li>- Pose d'affiches de la Sécurité Routière dans les salles d'attente des centres médicaux.</li> <li>- Animations avec parcours d'obstacles et lunettes différents centres médicaux.</li> <li>- Réalisation de webinaires auprès des adhérents</li> </ul>	<p>TOULAT Julien ABBAS Adem</p>	<p>Chaque année depuis mai 2023</p>
<p>Identification du risque routier mission lors de la création ou la mise à jour de la fiche d'entreprise</p>	<p>TOULAT Julien ABBAS Adem</p>	<p>En cours</p>
<p>Aide à l'évaluation et à la prévention du risque routier mission lors de la création ou la mise à jour du DEURP de l'entreprise</p>	<p>TOULAT Julien ABBAS Adem</p>	<p>En cours</p>
<p>Réalisation de sessions de sensibilisation au risque routier dans des entreprises adhérentes</p>	<p>TOULAT Julien ABBAS Adem</p>	<p>En cours</p>
<p>Utilisation de l'outil de diagnostic risque routier de la CRAMIF.</p>	<p>TOULAT Julien ABBAS Adem</p>	<p>Courant 2025</p>

## Projet 3.7 : Diagnostiquer les risques professionnels de nos adhérents et les accompagner dans leur évaluation des risques

### CONTEXTE

Au-delà de l'aspect réglementaire (articles R4624-42, R4624-47 et R4624-48 du code du travail) qui impose au médecin du travail ou à son équipe pluridisciplinaire de réaliser la fiche d'entreprise dans l'année qui suit son adhésion au service de prévention et de santé au travail ; obligation renforcée par l'article R4624-42 dans le cadre d'une procédure d'inaptitude ; la fiche d'entreprise constitue pour le SPSTI un outil privilégié de la prévention.

Elle témoigne de sa connaissance du milieu du travail et des postes de travail. Elle constitue également une base sur laquelle :

- L'employeur pourra s'appuyer pour élaborer son document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'action de prévention. Action dans laquelle l'AMET accompagne ses adhérents depuis de nombreuses années
- Le médecin du travail s'appuiera pour définir la périodicité du suivi des salariés.

### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

Dans le cadre de son projet de service 2014-2019 et de son avenant (2019-2022), l'AMET a mis progressivement en place des ressources dédiées pour aider les équipes pluridisciplinaires à réaliser les fiches d'entreprises : les assistantes techniques en santé au travail.

Depuis 2015, malgré la rédaction d'environ 2500 Fiches d'entreprises par cette nouvelle ressource, le pourcentage d'adhérents couverts par une fiche d'entreprise n'atteint pas les objectifs fixés au projet de service (96% en 2021). Le turn-over de nos adhérents couplés à une charge de travail de plus en plus importante au niveau des ressources médicales (visites à la demande, visites de pré-reprise et de reprise en augmentation) ont considérablement ralenti la progression envisagée initialement.

### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

Outre l'adéquation de la charge de travail à l'ampleur de la tâche à réaliser, il convient également de prioriser les secteurs d'activités avec un taux de sinistralité important, ciblés par une action du projet de service ou du CPOM ou ayant des salariés en suivi individuel renforcé.

Dans le même temps, l'AMET a poursuivi l'accompagnement de ses adhérents dans leur démarche d'évaluation du risque, notamment dans le cadre de son CPOM Prévention des accidents de travail.

### OBJECTIF DU PROJET

- Améliorer de manière significative le nombre d'adhérents et de salariés couverts par une fiche d'entreprise.
- Prioriser les nouveaux adhérents et les entreprises appartenant aux secteurs d'activité avec un taux de sinistralité important ou ayant des salariés en suivi individuel renforcé.
- Poursuivre l'accompagnement de nos adhérents dans leur évaluation des risques professionnels

## DESCRIPTIF DU PROJET

- Réaliser un état des lieux détaillés pour connaître le taux de couverture par une FE des adhérents/salariés des différentes équipes pluridisciplinaires.
- Évaluer la charge de travail et les ressources à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés (à redéfinir en fonction de l'analyse du précédent projet de service)
- Évaluer les avantages/inconvénients du module Fiche d'entreprise de PADOA et généraliser son utilisation si besoin.
- Réaliser la fiche d'entreprises des nouveaux adhérents au plus tard dans l'année qui suit l'adhésion (cf projet 1.1)
- Réaliser prioritairement les fiches d'entreprise pour les entreprises dont les indicateurs de sinistralité sont relativement élevés ou relevant d'une thématique du projet de service/CPOM ou ayant des salariés en suivi individuel renforcé (SIR)
- Optimiser la collaboration pôle prévention et pôle médical dans le cadre notamment de l'élaboration des fiches d'entreprises de nos adhérents.
- Poursuivre l'accompagnement de nos adhérents dans leur évaluation des risques professionnels.
- Poursuivre l'accompagnement de nos adhérents dans leur démarche d'évaluation des risques en ciblant les secteurs les plus à risque.
- Évaluer les avantages/inconvénients du module DUERP de PADOA et organiser son déploiement éventuel.

## CALENDRIER

À affiner ultérieurement

## PILOTAGE DU PROJET

Médecin coordinateur, Directrice du développement, Responsable pôle prévention

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Améliorer la couverture de nos adhérents et de leurs salariés par une fiche d'entreprise
- Améliorer la couverture de nos adhérents et de leur salariés par un DUERP
- Sensibiliser nos adhérents à leurs risques professionnels
- Fournir aux équipes pluridisciplinaires une vision plus précise des risques auxquels sont soumis les salariés des entreprises adhérentes

### En termes quantitatifs

- Nombre de fiches d'entreprise rédigées par métiers
- Nombre de fiches d'entreprise mises à jour par métiers
- Délai moyen entre l'adhésion et la réception de la fiche d'entreprise par l'adhérent
- Nombre d'entreprises couvertes par une fiche d'entreprise
- Nombre de salariés couverts par une fiche d'entreprise
- Nombre d'entreprise accompagnés dans leur démarche d'évaluation des risques
- Nombre d'entreprises couvertes par un DUERP
- Nombre de salariés couverts par un DUERP

## Projet 3.8 : Santé au travail et Santé publique

### CONTEXTE

La Loi du 2 août 2021 attribue aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) un rôle plus important en santé publique notamment :

En contribuant à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.

En participant à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive et des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail, dans le cadre de la stratégie nationale de santé prévue à l'article L. 1411-1-1 du code de la santé publique – Article 8 « La stratégie nationale de santé détermine, de manière pluriannuelle, des domaines d'action prioritaires et des objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre la maladie ».

Ainsi, les SPSTI deviennent des acteurs clés pour protéger la santé des travailleurs et renforcer la prévention en santé publique.

### BILAN DES ACTIONS PASSÉES

Il s'agit également pour l'AMET d'une opportunité de créer un lien avec ses adhérents pour construire un véritable programme de sensibilisation au bien-être au travail.

### MOTIVATION SI NOUVEAU PROJET

### OBJECTIF DU PROJET

- Contribuer activement aux enjeux de la santé publique en relayant des messages de prévention pertinents et accessibles auprès des adhérents de l'AMET et de leurs salariés, dans le but d'améliorer leurs connaissances et de promouvoir des comportements favorables à la santé.
- Sensibiliser et informer sur les principaux thèmes de la santé publique, tels que la prévention des maladies, la nutrition et les pratiques d'hygiène de vie, en utilisant des supports pédagogiques variés et des canaux de communication adaptés.
- Développer un réseau de partenariats auprès des acteurs de santé publique du territoire pour orienter les salariés.
- Promouvoir l'activité physique auprès des collaborateurs de l'AMET et des salariés des entreprises adhérentes de l'AMET.

## DESCRIPTIF DU PROJET

- Développer des actions de prévention individuelles et collectives autour des différents enjeux de santé publique en lien avec le travail selon le calendrier de Santé publique France ;
- Apporter aux salariés, lors des visites, une meilleure prévention de leur santé / hygiène de vie (sensibilisation et remise de plaquettes) ;
- Sensibiliser plus particulièrement les salariés exclus du système de soins habituel, ou à risques ;
- Organiser des webinaires dédiés à la sante publique : sommeil, alimentation... ;
- Créer ou mettre à jour des plaquettes en lien avec la santé publique pour les salariés et les entreprises adhérentes, et les diffuser ;
- Créer et développer des partenariats avec les différents organismes de santé publique, d'autres structures et associations selon les thèmes, et notamment travailler en réseau avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;
- Accentuer la promotion de l'activité physique et sportive en faveur de la santé au travail conformément aux directives du ministère chargé des sports.

## CALENDRIER

Communication : Année 2025  
Évaluation semestrielle

## PILOTAGE DU PROJET

IDEST et Directrice du pôle Médical

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Questionnaire de satisfaction des adhérents et des salariés.

### En termes quantitatifs

- Nombre et types de sensibilisations collectives menées en entreprise.
- Nombre de webinaires réalisés avec le nombre de salariés inscrits par thème.
- Nombre de plaquettes réalisées.
- Nombre de publications transmises aux entreprises adhérentes.
- Nombre de glycémies capillaires effectuées et nombre de salariés réorientés vers la médecine de soins pour une prise en charge.
- Nombre de partenariats créés.

## Fiche Projet : La prévention des accidents du travail (PAT) Diagnostiquer les risques professionnels de nos adhérents et les accompagner dans l'évaluation des risques

### PILOTAGE DU PROJET

Adem ABBAS et Kevin SEVELLEC

### CONTEXTE

L'identification des dangers et l'évaluation des risques professionnels est certes une obligation mais surtout la base de la démarche de prévention des risques en entreprise. Obligatoire dès le premier salarié et socle de la prévention des risques professionnels, l'AMET accompagne ses entreprises adhérentes au diagnostic des risques professionnels et dans leur évaluation des risques.

### DESCRIPTIF DU PROJET

- L'AMET accompagne l'entreprise adhérente en mettant en œuvre différentes stratégies possibles d'intervention grâce à son équipe pluridisciplinaire. Il s'attache à :
- Mener des actions de sensibilisation dans l'entreprise ;
- Identifier les risques professionnels via la fiche d'entreprise ;
- Réaliser des diagnostics sur des risques particuliers : métrologie (bruit, éclairage, ambiances thermiques, vibrations), études (risque routier, FDS...), prélèvements / analyses (risque chimique) ... ;
- Aider l'entreprise dans l'analyse des accidents du travail ;
- Accompagner l'établissement dans l'élaboration ou dans la mise à jour de son DUER par le biais de webinaires, d'ateliers, d'interventions en entreprise, d'analyses du document unique, de présentations / diffusions d'outils d'aide à l'évaluation des risques... ;
- Aider l'entreprise à l'évaluation des critères de pénibilité.

### ENJEUX & OBJECTIF DU PROJET

- Développer la formalisation de l'évaluation des risques professionnels.
- Développer la culture de prévention dans les entreprises.
- Aider les adhérents à répondre à leur obligation d'évaluation des risques.
- Proposer des mesures de prévention ciblées.

### SECTEURS CIBLÉS

Les actions porteront sur les entreprises adhérant à l'AMET, qui ne disposent pas de fiche d'entreprise, ou venant d'adhérer, ou bien encore qui n'ont pas rédigé leur DUER ou n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement en prévention des risques professionnels par l'AMET.

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Améliorer la couverture de nos adhérents et de leurs salariés par une fiche d'entreprise : à l'adhésion et tous les 4 ans.
- Améliorer la couverture de nos adhérents et de leurs salariés par un DUERP via :
  - Des webinaires.
  - Des ateliers.
  - Des interventions en entreprise.
  - De l'analyse de document unique.
- Aider à l'évaluation des critères de pénibilité.
- Aider à l'analyse des accidents de travail.

### En termes quantitatifs

Indicateurs, par taille d'entreprises :

- Nombre d'actions de sensibilisation.
- Nombre de diagnostics réalisés (métrologie, études, prélèvements / analyses).
- Nombre de fiches d'entreprise réalisées.
- Nombre d'établissements ayant été accompagnés par l'AMET dans l'analyse d'accidents du travail.
- Nombre d'établissements ayant été accompagnés par l'AMET dans l'élaboration ou dans la mise à jour de leur DUER.
- Nombre d'établissements ayant été accompagnés par l'AMET dans l'élaboration ou dans la mise à jour de leur plan d'action.
- Nombre d'établissements ayant bénéficié d'une aide à l'évaluation des critères de pénibilité.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ÉCHÉANCE
Trame d'analyse des documents uniques	CPOM PAT	Premier semestre 2025
Développer une « formation-sensibilisation » qui porte sur les bases de la prévention des risques professionnels	Julien, Luc et Amine	2025
Élaborer une brochure qui regroupe l'ensemble des outils de prévention existants	CPOM PAT	Janvier 2025
Mener des actions de communication en matière de prévention des risques professionnels (intra ou inter-entreprises)	Pôle prévention	2025
Diffuser auprès des adhérents de l'AMET des documents (guides, brochures, catalogues de formation / d'intervention...) et outils de prévention.	CPOM PAT	2025

## Fiche Projet : Risque chimique

### PILOTAGE DU PROJET

Dr SLIMANI (médecin du travail) & Marc Bonan (toxicologue)

### CONTEXTE

Le risque chimique représente un risque majeur pour la santé, à court et à long terme. En particulier, les salariés exposés aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) sont les plus à risques de développer des pathologies graves.

Le code du travail (article R 4412-5) impose à tout employeur des mesures de prévention pour ces agents chimiques CMR, mais l'aspect technique de la problématique nécessite un accompagnement proactif des services de prévention et de santé au travail.

Le CPOM risque chimique vise à mener des actions de prévention ciblées dans des secteurs identifiés comme exposants les salariés à certaines substances CMR.

### DESCRIPTIF DU PROJET

Notre projet pour déployer les CPOM sur le risque chimique repose sur :

- Une démarche proactive pour identifier les adhérents ciblés par nos CPOM et leur proposer un accompagnement pragmatique pour la prévention des risques professionnels
- La création d'outils d'information et de fiches conseils sous forme de Kit clef en main.
- L'utilisation d'outils efficaces, créés au besoin par nous, permettant de repérer les dangers efficacement pour informer l'adhérent et le médecin du travail qui suit l'entreprise.
- Un travail qualitatif des fiches d'entreprises pour qu'elles préparent le plan d'action de l'entreprise adhérente.
- Un travail quantitatif, pour respecter l'équité entre nos adhérents, conformément aux objectifs de notre certification.
- Un lien étroit entre le repérage des dangers, la fiche d'entreprise, l'aide au DUERP, l'aide au plan d'action du DUERP et le suivi médical des salariés par l'AMET.

### ENJEUX & OBJECTIF DU PROJET

Le principal enjeu est de sensibiliser les adhérents sur les risques pour la santé de l'exposition aux agents chimiques, les accompagner dans le repérage des CMR, l'évaluation des risques et enfin dans la mise en œuvre d'un plan d'action.

L'objectif secondaire est la réalisation d'un accompagnement qualitatif et quantitatif, répondant à nos objectifs comme services de prévention et de santé au travail. Nos adhérents ciblés doivent avoir une proposition d'action de prévention en lien avec le CPOM risque chimique et une fiche d'entreprise à jour.

## SECTEURS CIBLÉS

Le secteur de la réparation automobile : expositions aux fumées de soudage, huiles usagées, solvants CMR et émissions diesel.

Le secteur du travail du bois : exposition aux poussières de bois, formaldéhyde et aux solvants CMR.

Le secteur de la santé et des laboratoires : exposition au formaldéhyde, la silice cristalline, solvants CMR et cytotoxiques.

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

Chaque entreprise ciblée par nos CPOM doit avoir : une fiche d'entreprise à jour et avoir reçu des plaquettes d'information pour les thèmes (substances/secteurs d'activités) des CPOM.

### En termes quantitatifs

Chaque année, un bilan est fait sur le nombre d'adhérents ayant fait l'objet :

- D'une aide au repérage des risques, via la fiche d'entreprise et/ou le repérage des dangers au moyen des fiches de données de sécurité transmises par l'adhérent.
- D'une information sur nos outils de prévention pour le CPOM concerné.
- De la mise en œuvre des actions recommandées par l'AMET.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ÉCHÉANCE
Kit garage transmis aux adhérents : poursuivre l'action au moment des rédactions et mises à jour des FE pour expliquer son contenu à l'adhérent	Marc Bonan	2025
Création et mise à jour des supports d'information pour le CPOM secteur de la sante et laboratoires	Dr Slimani et Marc Bonan	2026/2027
Pour le CPOM secteur de la sante et laboratoires : Transmission de nos supports d'information auprès de ces entreprises ciblées. S'assurer que les fiches d'entreprises soient à jour. Déployer nos actions de métrologies avec les nouveaux appareillages auxquels nous avons accès.	Marc Bonan	2027
Mise à jour du repérage des entreprises avec des salariés exposés aux poussières de bois. Ce repérage sera fait en lien étroit avec le pôle médical.	Marc Bonan	2026
Finalisation d'un kit poussières de bois pour les adhérents de ce secteur.	Dr Slimani et Marc Bonan	2026
Communication du kit poussières de bois et organisation d'un webinaire de sensibilisation pour accompagner son déploiement. Poursuivre le déploiement de nos actions sur ce CPOM en maintenant à jour notre repérage des entreprises ciblées et leurs fiches d'entreprises.	Dr Slimani et Marc Bonan	2026/2027

## Fiche Projet : CPOM RPS

### PILOTAGE DU PROJET

Mohand BACHA – Ergonome & psychologue du travail  
 Dr FREY-HIMBERT – Médecin du travail

### CONTEXTE

Comme l'impose la réglementation, les risques psychosociaux doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. Il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures de prévention adaptées et de donner la priorité aux mesures collectives susceptibles d'éviter les risques le plus en amont possible.

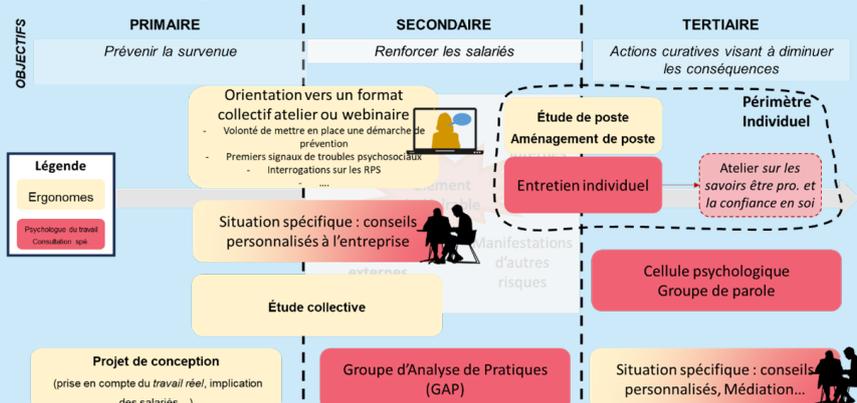
La prévention des RPS est l'une des priorités nationales de la Branche AT/MP depuis plusieurs années. Elle est notamment portée par un programme commun à l'ensemble des caisses (Carsat, Cramif, Cgss). Cette thématique fait également l'objet d'une action spécifique inscrite au Plan Régional Santé au Travail 2021- 2025 d'Île-de-France (cf. action n° 1.2.4 du PRST 4).

### DESCRIPTIF DU PROJET

Afin d'améliorer l'accompagnement des entreprises sur la thématique des RPS, tout en correspondant aux exigences de l'offre socle, l'AMET pu repenser ses actions pour agir sur les différents niveaux de prévention (cf. le schéma ci-dessous). Pour ce faire, différents contenus ont pu être créés pour sensibiliser et conseiller les entreprises et webinaires en intra-entreprise :

- Une sensibilisation pour définir les risques psychosociaux, les causes et les conséquences – À destination de toutes et tous.
- Une sensibilisation expliquant la démarche de prévention – À destination de des employeurs, de leurs représentants ou des représentants du personnel.
- Sur les liens entre QVCT, démarche de prévention relative aux RPS, et promouvoir l'outil autodiagnostic de l'ANACT. – À destination de des employeurs, de leurs représentants ou des représentants du personnel
- En outre, l'AMET a pu concevoir 6 planches de bande-dessinées sur les RPS (illustrant des secteurs représentatifs des adhérents de l'AMET) afin de créer un outil de sensibilisation et pédagogique pouvant être utilisé dans le cadre d'atelier et des webinaires.
- Les préventeurs de l'AMET (ATST, THSE, ergonomes) ont pu être sensibiliser aux RPS afin de mieux les appréhender dès la Fiche Entreprises et orienter les adhérents aux mieux sur les actions proposées par l'AMET.

#### Notre catalogue d'actions par rapport aux niveaux de prévention



## ENJEUX & OBJECTIF DU PROJET

Dans la continuité des actions déjà entreprises, et pour atteindre les objectifs coconstruit avec la CRAMIF, l'AMET poursuivra les actions entamées et les développera.

### AGIR EN PRÉVENTION DES RPS LE PLUS EN AMONT POSSIBLE

- Par la construction de nouveaux contenus déjà identifiés (harcèlement, VSST, violences...), et identifier des contenus pertinents à proposer aux adhérents
- Dans le cadre d'une offre complémentaire : développer les interventions de types diagnostics, par des professionnels compétents (psychologue du travail, ergonome...) afin d'identifier les facteurs de risques psychosociaux (mais aussi de protection) présents dans les situations de travail analysées ;
- Dans le cadre d'une offre complémentaire : accompagner l'entreprise dans l'élaboration ou dans la mise à jour de son DUER (pour la partie concernant les RPS) ;
- Dans le cadre d'une offre complémentaire : conseiller l'entreprise dans l'élaboration et le déploiement d'un plan d'action relatif à la prévention des risques psychosociaux.

### PASSER D'UNE SITUATION D'ALERTE À UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RPS

Si la réglementation impose à l'employeur d'agir le plus en amont possible, dans la réalité, il est souvent amené à se saisir de la question de la prévention des RPS une fois confronté à l'évènement. Dans ces situations, le SPSTI accompagne l'entreprise adhérente en mobilisant son équipe pluridisciplinaire afin de :

- Gérer l'épisode problématique : prendre en charge le ou les salariés en difficultés par des professionnels compétents du SPSTI ; conseiller les entreprises dans la structuration d'une enquête pour harcèlement...
- Analyser l'environnement de travail en lien avec la situation ;
- Agir en prévention primaire des RPS (cf. paragraphe précédent).

## SECTEURS CIBLÉS

En analysant, les types d'adhérent par secteurs et par nombre de salariés suivis, ainsi que ceux présentant une sinistralité importante (inaptitude et adhérents ayant eu le plus recours à la psychologue du travail dans le cadre d'entretien individuel), l'AMET a pu cibler les secteurs suivants :

G - Commerce , réparation d'automobiles et de motocycles

Q - Santé humaine et action sociale

Et plus précisément :

46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire.

86.10 - Activités hospitalières

87,90 - Autres activités d'hébergement social

88.10 - Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées

88.99 - Autre action sociale sans hébergement n.c.a.

94.99 - Activités des organisations associatives n.c.a.

Ces secteurs ciblés ont pu guider la conception des bandes dessinées et ils ont pu être invité en priorité aux ateliers RPS. Toutefois, pour améliorer le nombre d'inscrits, ces ateliers ont finalement été ouverts à tous nos adhérents.

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

Nombre d'adhérent ayant lancé une démarche de prévention effective à la suite d'un atelier « Évaluer et intégrer les RPS au DUERP ».

### En termes quantitatifs

#### AGIR EN PRÉVENTION DES RPS LE PLUS EN AMONT POSSIBLE

- Nombre d'établissements adhérant au SPSTI, accompagnés en prévention des risques psychosociaux (sensibilisation, aide au repérage, aide au DUER, aide au plan d'action...).
- Nombre d'établissements adhérant au SPSTI, ayant reçu des conseils méthodologiques et/ou une présentation d'outils de prévention des risques psychosociaux.
- Nombre d'interventions en CSE par le SPSTI sur la thématique des RPS.
- Nombre d'établissements accompagnés ayant fait l'objet d'un diagnostic (facteurs de risques psychosociaux) par des professionnels compétents du SPSTI.
- Nombre d'établissements ayant été accompagnés par le SPSTI dans l'élaboration ou dans la mise à jour de leur DUER pour la partie concernant les RPS.
- Nombre de plans d'action relatifs à la prévention des risques psychosociaux, élaborés à partir d'un diagnostic (réalisés ou non par le SPSTI) et rédigés par les établissements accompagnés.
- Nombre d'actions en prévention des RPS mises en œuvre par les établissements accompagnés (suite à la rédaction d'un plan d'action), par typologie :
  - Violence externe
  - Violence interne
  - Charge de travail
  - Organisation du travail
  - Autre.

#### PASSER D'UNE SITUATION D'ALERTE À UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RPS

- Nombre d'alertes collectives du médecin du travail (article L4624-9 du Code du travail) qui ont trait aux RPS.
- Nombre de propositions d'action en matière de prévention des RPS, formulées par le SPSTI suite à des situations dégradées

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ÉCHÉANCE
À poursuivre - Animer les sensibilisations interentreprises (webinaires) sur les RPS	Mohand BACHA	En continu
À poursuivre - Animer les ateliers de sensibilisation et d'information sur la démarche de prévention des RPS (outils, structuration de la démarche...)	Mohand BACHA	En continu
À poursuivre - Conseils aux adhérents à la suite d'une demande ou une alerte des médecins du travail	Mohand BACHA	En continu
À poursuivre - Assurer un suivi des participants aux ateliers « évaluer et intégrer les RPS aux DUERP » dans un double objectif d'accompagnement dans la mise en place de la démarche et d'identification d'axe d'amélioration pour l'atelier ou pour de futur webinaire.	Mohand BACHA	En continu
Traitements dans la gestion des situations problématiques (prévention tertiaire) – Entretien individuel	Psychologue du travail (consultation spécialisée)	En continu
Construction de nouveaux contenus déjà identifiés : harcèlement, VSST, violences.	Mohand BACHA	Fin 2025
Création de contenu pour diversifier les thématiques de sensibilisation (VSST, violences, etc.) et leurs formes (BD, webinaire, vidéo...)	Mohand BACHA	En continu
Expérimentation des interventions de type diagnostic, ainsi que dans l'élaboration ou la MAJ du DUERP, et la construction d'un plan d'action dans le cadre d'une offre complémentaire	Mohand BACHA	2025/2026

## Fiche Projet : Développer la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

### PILOTAGE DU PROJET

Pilotage assuré par un binôme préventeur / médecin : Dr Djaouzi et Richard Fasquel (ergonome)

### CONTEXTE

En France, les TMS représentent 87 % des maladies professionnelles et les lombalgies représente 20 % des accidents du travail. En 2017, leur coût direct pour les entreprises s'est élevé à près de deux milliards d'euros à travers leurs cotisations accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Malgré plusieurs années de volonté politique et du rôle joué par l'ensemble des acteurs de la prévention, le nombre de maladies professionnelles reconnues liées aux TMS reconnus est en augmentation. Les explications de cette augmentation sont nombreuses :

- Évolution des organisations qui renforcent les facteurs de risque TMS,
- Méconnaissance par les différents acteurs d'entreprise du risque et de ses facteurs de risque,
- Difficulté de mettre en place des démarches de prévention.

### DESCRIPTIF DU PROJET

Les actions à mener afin de mettre en place une démarche de prévention du risque TMS sont :

- Cibler les secteurs d'activités, les entreprises et les métiers identifiés comme prioritaires concernant le risque TMS (outil PADOA)
- Établir ou mettre à jour les Fiches d'Entreprises des adhérents des secteurs cibles, permettant notamment d'identifier le risque TMS.
- Accompagner les adhérents des secteurs cibles dans l'élaboration du DUERP et d'un plan d'action.
- Poursuivre les actions de sensibilisation à destination de nos adhérents et de leurs salariés (webinaires, lettre d'information, réunions présentielle, création de support de communication à destination des adhérents et de leurs salariés)
- Création d'outils de sensibilisation ou d'information pouvant être diffusés aux adhérents concernés. Ces outils seront réalisés à partir des retours d'expérience terrain des différents intervenants mais aussi des travaux de nos différents partenaires.
- Établir une organisation et un outil permettant de recueillir des indicateurs qualitatifs quant à nos interventions sur ce sujet.
- Promouvoir les aides, outils et actions de nos partenaires telles que les Aides Financières du FIPU sur la thématique des TMS.
- Les actions à mener sur la thématique du travail sur écran :
- Identifier en interne les acteurs de prévention pouvant sensibiliser sur cette thématique et procéder à la formation de ces métiers de façon régulière.
- Installer et suivre des indicateurs qualitatifs sur les actions relevant du risque TMS.
- Développer, en collaboration avec la cellule PDP, des partenariats avec des organismes de confiance (CAP EMPLOI, ESCAVIE,...) afin de prétendre à un meilleur niveau d'accompagnement de nos adhérents.

## ENJEUX & OBJECTIF DU PROJET

Les missions de notre SPSTI s'articule autour de 4 grandes missions, l'une d'elle ambitionne un accompagnement efficace de nos adhérents dans la gestion des risques professionnels. A travers ce projet, nous souhaitons donc accompagner efficacement les entreprises ciblées dans la prévention du risque TMS.

Pour ce faire, des travaux seront amorcés, à la fois en interne, mais aussi en externe, au plus près de nos adhérents. Les grandes lignes directrices de nos travaux sont celles-ci :

En interne :

- Former en interne différents métiers sur le sujet, afin que le risque TMS puissent être intégrés dans l'ensemble de nos actions
- Poursuivre et planifier des sessions de formation périodiquement, de façon à maintenir et développer les compétences de chacun sur le sujet. Chaque année, de nouveaux formats de formation seront proposés en interne permettant de valoriser au maximum nos actions auprès des adhérents.
- Développement d'une organisation permettant de communiquer une alerte TMS après une visite en entreprise. Ces alertes seront alors transmises aux médecins, qui pourront, s'ils le souhaitent, faire intervenir les ergonomes.
- Créer et diffuser des ressources documentaires sur lesquelles les professionnels de l'AMET pourront s'appuyer dans la réalisation de leurs différentes tâches.

En externe :

- Faire la promotion des services pouvant être proposés par les différents professionnels de l'AMET sur le sujet (FE, DUERP, étude de poste individuelle ou collective, ateliers, webinaires,...)
- Communiquer périodiquement sur des informations utiles issues des travaux de nos partenaires (ANACT, CRAMIF,...)
- Communiquer et sensibiliser périodiquement nos adhérents sur des sujets inhérents à leurs secteurs d'activités.
- Construire et animer des formats de sensibilisation innovants auprès de nos adhérents.
- Repenser et améliorer continuellement nos Actions en Milieu de Travail, en proposant à nos adhérents des démarches et méthodologies d'intervention directement issues des dernières publications scientifiques.

## SECTEURS CIBLÉS

Pour ce projet, un ciblage a dû être réalisé, en prenant en compte les recommandations CRAMIF (secteurs les plus sinistrés) et les caractéristiques des adhérents de l'AMET.

Ce travail d'analyse, validé avec la direction de l'AMET a permis d'identifier 3 secteurs considérés comme prioritaires :

- Code NAF 47 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
- Code NAF 86 : Activités pour la santé humaine
- Code NAF 87 : Hébergement médico-social et social

## RÉSULTAT ATTENDU ET INDICATEURS

### En termes qualitatifs

- Améliorer nos contenus pédagogiques (sensibilisations, ateliers, webinaires, plaquettes,...)
- Améliorer la prise en compte de ce risque lors des différentes AMT réalisées par l'AMET en formant différents métiers à ce risque (ATST, IDEST, préventeur)
- Évaluation de la satisfaction de nos adhérents sur les différentes actions (ateliers, webinaires, sensibilisations,...)

### En termes quantitatifs

- Nombre d'établissements (sites) concernés par taille
- Nombre d'adhérents sensibilisés à la prévention du risque TMS
- Nombre d'établissements ayant été aidés ou accompagnés pour la réalisation du repérage et de l'évaluation des risques (FE ou DUERP) ou du diagnostic (intervention collective des ergonomes).
- Nombre d'adhérents accompagnés dans la mise en place d'un plan d'action
- Nombre de supports de prévention produits (diaporamas, fiches de bonnes pratiques, plaquette...)
- Nombres d'actions de communication réalisées (colloques, publications, etc.)
- Taux de refus d'accompagnement

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	PILOTE	ÉCHÉANCE
Projet Bande Dessinée	Ergonome - Médecin	2024
Formation des IDEST / Préventeur à l'étude de poste	Ergonome - Médecin	2024
Brochure « Travail sur écran »	Ergonome - Médecin	2024
Développement formation « référent travail sur écran »	Ergonome - Médecin	2024
Repères de conception pour les postes d'accueil	Ergonome - Médecin	2024
Formation des IDEST à l'étude de poste	Ergonome - Médecin	2025
Diffusion des outils d'aide à la prévention	Ergonome - Médecin	2025
Promotion des financements FIPU	Ergonome - Médecin	2025
Petite enfance	Ergonome - Médecin	2025
Kit pré-imprégnation	Ergonome - Médecin	2025
Sensibilisation – prise en considération du risque TMS dans les FE	Ergonome - Médecin	2025
Communication à partir de REX adhérents sur les caisses sécurisées	Ergonome - Médecin	2025
Refonte des plaquettes travail sur écran et télétravail	Ergonome - Médecin	2025
Nouvel atelier : comment amorcer une politique de prévention des TMS ?	Ergonome - Médecin	2025
Nouvel atelier : comment réaliser une étude de poste ?	Ergonome - Médecin	2025

## Orienter les entreprises pour toute question relative à la santé au travail

### Faciliter les formalités d'adhésion via le numérique



Une interface commune à tous les SSTI qui facilite la liaison, les formalités, les déclarations obligatoires et les règlements.

Une présentation systématique de la contrepartie à l'adhésion et de l'offre du SSTI.

Fiche projet 1.1  
Fiche projet 1.2

### Aider toutes les entreprises à évaluer les risques professionnels en vue de leur plan d'actions



Proposer une action de prévention primaire à toutes les entreprises au moins tous les 5 ans.

Une « fiche d'entreprise » pour toutes les entreprises au moins tous les 5 ans, dans une forme proche d'un DUERP pour en faciliter l'élaboration ;  
Métrologie de certaines expositions  
En fonction des besoins exprimés, **des compléments d'accompagnement collectifs ou individuels**, ou une orientation **pour finaliser le DUERP** et lancer un plan d'actions.

Fiche projet 3.7

### Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé de tous les travailleurs



Visites d'embauche, visites périodiques, visites à la demande, examens complémentaires, assurées de manière effective et dans les délais réglementaires.

Restitution individuelle à chaque salarié accompagné de conseils de prévention.

Fiche projet 2.1

Rendre compte de l'activité du SSTI et évaluer la satisfaction de l'ensemble des bénéficiaires

## Consolider les données pour le compte des branches et entreprises multisites

**Informier, sensibiliser,  
conseiller pour agir  
en prévention**



**Informations et sensibilisations aux risques professionnels (ateliers, e-learning...).**

Identification des aménagements de postes requis  
Informations et expertise au service des instances de l'entreprise (CSE...).

Propositions de solutions pour former les « salariés compétents » en santé sécurité au travail.

Conseils dès la conception des lieux de travail.

Fiche projet 2.2  
Fiche projet 3.1  
Fiche projet 3.3  
Fiche projet 3.4  
Fiche projet 3.5  
Fiche projet 3.6  
Fiche projet 3.8

**Repérer et accompagner les salariés en risque de désinsertion professionnelle**



Visite de **pré-reprise**

Visite de **reprise**

**Accompagnement social des salariés en risque de désinsertion professionnelle.**

**Etudes de postes et propositions d'aménagements de postes.**

Relais avec les partenaires de la prévention de la désinsertion professionnelle.

**Intervention suite à un évènement grave (AT, Agression).**

Fiche projet 2.1  
Fiche projet 2.2  
Fiche projet 3.2

**Donner à chacun un accès individualisé aux informations de santé au travail qui le concernent**



**Compte employeur avec les informations utiles à son action de prévention.**

Restitution au salarié des informations issues de ses visites.

Fiche projet 1.1

**Assurer la continuité de l'information en cas de changement de SSTI**



**PROJET DE SERVICE AMET 2022-2027**

 01 49 35 82 50

 [contact@amet.org](mailto:contact@amet.org)

 [www.amet.org](http://www.amet.org)

 13 Rue Joseph et Etienne Montgolfier, 93110 Rosny-sous-Bois